

EVALUATION À MI-PAROURS DU PROGRAMME REGLEAU

RAPPORT FINAL



MAI 2021

Cette publication est préparée en toute indépendance par Institut de Formation et de Services, S.A. (IFOS) à la demande de l'Ambassade de Suisse en Haïti.

SOMMAIRE

<i>Abréviations</i>	4
<i>Liste des tableaux</i>	5
<i>Resume executif</i>	6
BRÈVE DESCRIPTION DU PROGRAMME	6
Contexte et objet de l'évaluation.....	6
Constats et recommandations.....	7
1. Introduction	11
CONTEXTE DU PROGRAMME	11
DESCRIPTION DU PROGRAMME	12
BUT ET OBJECTIFS DU REGLEAU	12
Hypothèses de développement du REGLEAU	13
Figure I : Cadre de résultats du REGLEAU	15
Composantes/axes d'intervention du REGLEAU	15
OBJECTIF ET PUBLIC CIBLE DE L'ÉVALUATION	15
Questions et CRITÈRES D'ÉVALUATION	17
2. Conception de l'évaluation	17
Méthodes de collecte des données	17
Limites de l'évaluation	19
<i>les limites de l'évaluation sont les suivantes :</i>	19
3. Résultats/trouvailles	20
QE1. EST-CE QUE LES APPROCHES OU PROCÉDES UTILISÉS PERMETTRONT DE PROGRESSER VERS LES CHANGEMENTS ATTENDUS AU REGARD DU CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE ET À LA NOUVELLE TEMPORALITÉ ASSIGNÉE AU PROGRAMME ?	20
QE2. Est-ce que les indicateurs permettent de mesurer les avancées qui sont en train d'être réalisées ?	33
QE3. Quelles sont les stratégies et approches possibles pour la fin de la phase et une éventuelle phase future, dans la perspective du retrait de la coopération sud prévu pour 2024 ?	50
III.2 QUESTIONS TRANSVERSALES	54
IV. Recommandations	60
ANNEXE 1. : documents consultés	63
Annexe 2. : liste des parties prenantes	64
Annexe 4: Livre de code	67
Annexe 5: Tableau récapitulatif des interactions lors des discussions	73

ABREVIATIONS

ACS	Analyse Comparative du Sexe
AECID	Agence espagnole de coopération internationale au développement
BM	Banque Mondiale
BID	Banque Interaméricaine de Développement
CAD	Comité d'Aide au Développement
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CAEPA	Comité d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
CHF	Franc Suisse
CTE	Centre Technique d'Exploitation
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de L'Assainissement
EE	Équipe Evaluation
EFH	Équité Femme – Homme
EPA	Eau Potable et Assainissement
GES	Genre et Équité Sociale
IFOS	Institut de Formation et de Services
MICT	Ministère de L'Intérieure et des Collectivités Territoriales
REGLEAU	Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OREPA	Office Régional de l'Eau et l'Assainissement
OSC	Organisation de la Société Civile
PADL	Programme d'Appui au Développement Local
PAGODE	Programme d'Appui à la Gouvernance Décentralisée en Haïti
PMAC	Programme de Modernisation des Administrations Communales
PDREA	Plan Directeur de la Ressource en eau et de l'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
QE	Question d'Évaluation
SAEP	Système d'Adduction d'Eau Potable
TEPAC	Technicien en Eau Potable et Assainissement pour les Communes
UE	Union Européen
URD	Unité Rurale Départementale
USAID	Agence Américaine pour le Développement International

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :INFORMATIONS SOMMAIRES SUR LE PROGRAMME	13
Tableau 2: REALISATION DU PROGRAMME PAR EFFET/EXTRANT	24
Tableau 3: NIVEAU D'ATTEINTE DES CIBLES PAR EFFET	27
Tableau 4: EXECUTION DU BUDGET	30
Tableau 5: EXECUTION DU BUDGET PAR COMPOSANTE	31
Tableau 6: PERTINENCE DES INDICATEURS DE REGLEAU ET REALISME DES CIBLES	34

RESUME EXECUTIF

BRÈVE DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme REGLEAU vise l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à l'augmentation de la disponibilité et l'amélioration de la qualité des services d'eau potable et d'assainissement. REGLEAU, en ligne avec celle de la Coopération Suisse en Haïti visant à « mettre les acteurs au centre », contribue aux domaines prioritaires eau, gouvernance et genre du message 2017-2020 de la DDC. Avec d'autres programmes, REGLEAU contribue à faire des collectivités territoriales des acteurs du développement, de la reconstruction et du renforcement de la résilience de leurs communautés.

La stratégie de mise en œuvre de REGLEAU est articulée autour des composantes suivantes :

- Accompagnement des collectivités territoriales ;
- Accompagnement de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de L'Assainissement (DINEPA) ;
- Augmentation de l'accès aux services Eau Potable et Assainissement (EPA) ;
- Renforcement de la société civile et promotion de l'Équité Femme – Homme (EFH) ;
- Promotion du dialogue et de la concertation.

CONTEXTE ET OBJET DE L'EVALUATION

L'évaluation à mi-parcours du programme Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti (REGLEAU) s'est réalisée dans un environnement impacté par la crise sanitaire liée au Covid19, et par une situation sécuritaire alarmante. Ces contraintes liées au contexte et un délai court imparti, ont limité les observations des réalisations du programme et les visites des parties prenantes.

L'objectif principal de l'évaluation à mi-parcours du programme est d'analyser les progrès vers l'atteinte de ses effets et produits attendus décrits dans le document de programme. Plus précisément, il s'agit d'analyser les résultats atteints et son impact sur la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la zone d'intervention. En faisant suite à la revue interne mi-parcours de l'équipe de mise en œuvre du programme conduit en décembre 2020, cette évaluation permet de proposer des mesures correctives et adaptatives s'avérant nécessaires pour que le programme atteigne ses effets attendus pour les trois années restantes, tenant compte de sa performance actuelle. Elle devra également faire des recommandations sur la manière dont le programme devrait s'adapter considérant des nouvelles réalités de la pandémie Covid-19 ainsi que des défis liés à la situation politique et sécuritaire (non renouvellement du personnel politique, la perspective d'organisation d'élections en 2021-2022) ; proposer des

recommandations pour l'atteinte des effets du programme jusqu'en 2024; et, finalement suggérer des partenariats potentiels pour la poursuite du financement de REGLEAU après le retrait de la coopération sud en 2024.

L'évaluation à mi-parcours est structurée en trois (3) questions principales, alimentées par des questions subsidiaires, structurées selon les critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les questions principales sont les suivantes :

1. Est-ce que les approches ou procédés utilisés permettront de progresser vers les changements attendus au regard du contexte sociopolitique et à la nouvelle temporalité assignée au programme ?
2. Est-ce que les indicateurs permettent de mesurer les avancées qui sont en train d'être réalisées ?
3. Quelles sont les stratégies et approches possibles pour la fin de la phase et une éventuelle phase future, dans la perspective du retrait de la coopération sud prévue pour 2024 ?

Pour répondre à ces questions, la méthodologie d'évaluation était structurée en 4 étapes : (i) revue préliminaire des documents, (ii) entretiens avec les parties prenantes du programme, (iii) analyse détaillée des informations au regard des critères d'évaluation, (iv) rédaction des rapports préliminaire et final.

CONSTATS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La revue documentaire et les entretiens réalisés avec les parties prenantes ont élucidé les trouvailles qui suivent :

1. De l'avis des cadres des unités EPA rencontrés dans les mairies de La Vallée de Jacmel et de Jacmel, leur emploi n'est pas assuré à cause des perturbations politiques et les nombreux mois d'arriérés de salaires les démobilisent (cadres municipaux, *maires*) ;
2. Lors des entretiens, la communauté et les municipalités ont souligné que contrairement au domaine de l'eau, l'aspect assainissement est superficiellement abordé par le programme (mairies, OSC/OCB). Après deux années d'implémentation, les besoins en assainissement afférents aux blocs sanitaires ainsi qu'aux sites de décharge persistent (*Maires*) ;
3. Aucun critère n'a été défini par la DINEPA et le MICT en vue de l'évaluation des capacités des municipalités dans leur fonction de gestion des ouvrages. Il n'existe aucun cadre pour documenter l'évolution des mairies dans la maîtrise des ouvrages. (*DINEPA, MICT* ;)

4. Les organisations de la société civile rencontrées témoignent de leur faible implication dans l'arbitrage de la gestion du service EPA. Néanmoins, l'accessibilité des tarifs demeure encore un sujet de préoccupation pour la communauté, en particulier les organisations de femmes. *(OCB/OSC, Learders/responsables d'organisations de femmes)*.
5. Le taux d'exécution du budget a été faible *(rapports financiers)*.
6. Les cadres EPA n'ont pas une garantie d'emploi et de revenus.
7. A cause des restrictions liées au Covid, les sensibilisations n'ont pas été conduites ;
8. Le retrait de la Coopération Suisse en Haïti équivaut à une diminution considérable de ressources financières pour le secteur EPA en Haïti. Il hypothèque le processus de transfert de la maîtrise des ouvrages. Aussi, l'approche systémique prônée par REGLEAU court un risque de déperdition *(DINEPA, Banque Mondiale)* ;
9. Les femmes attestent que leur implication dans le programme se limite à une participation dans les réunions. Elles estiment qu'elles sont faiblement impliquées dans la gestion des ouvrages en eau, particulièrement dans les prises de décision et dans les activités génératrices de revenu ;
10. Les acteurs de la société civile ont souligné que le savoir-faire des femmes est important dans la mise en œuvre de ce programme pour le bien-être de la communauté ;
11. Après une formation de trois jours avec les autorités locales et les cadres municipaux, ceux-ci ont pu témoigner que la perception qui fait croire que les femmes ne peuvent pas être des ingénieures ou jouer des rôles traditionnellement masculins tend à changer. Les acteurs de la société civile ont souligné que le savoir-faire des femmes est important dans la mise en œuvre de ce programme pour le bien-être de la communauté ;
12. Les indicateurs retenus par REGLEAU n'assurent pas une appropriation totale de l'hypothèse de développement du REGLEAU. L'aspect transfert de la maîtrise des ouvrages qui est capital pour le programme n'est pas pris en compte. Le cadre logique du programme ne comporte aucun indicateur pouvant mesurer explicitement la capacité des mairies à assurer la maîtrise des ouvrages.
13. Lors du monitoring du genre sur le terrain, le niveau l'implication des femmes n'est pas documenté. Plus précisément l'implication des femmes dans : l'exploitation des SAEP, l'élaboration des plans EPA, la gestion des EPA, la réhabilitation, la construction et le suivi des ouvrages, la protection des sources, la coordination régionale et départementale, la table sectorielle et les plateformes de dialogue

À la lumière des constats des conclusions présentées, l'équipe d'évaluation formule à l'Ambassade de Suisse et Helvetas les 12 recommandations qui suivent dans le but de proposer des mesures correctives

et adaptatives s'avérant nécessaires pour que le programme atteigne ses effets escomptés pour les trois années restantes, tenant compte de sa performance actuelle, des contraintes essuyées ou menaces subies, et du processus de retrait de la Coopération Suisse en Haïti.

1. Recourir au CTE pour supporter l'exploitation des systèmes EPA afin de contenir les risques de dysfonctionnement des unités EPA des mairies induites par l'instabilité des emplois des cadres municipaux.
2. Plaidoyer auprès du MICT en vue de la sécurisation des postes des cadres municipaux.
3. Prioriser la satisfaction des besoins en assainissement (besoins de blocs sanitaires dans les écoles, et disponibilité de site de décharge) dans l'implémentation de REGLEAU pour la période 2021-2024.
4. Mettre en œuvre les activités d'assainissement prévues dans les plans opérationnels 2019-2021 telles que : la construction de blocs sanitaires dans les écoles, l'identification des sites de décharges et la mise en place des unités de traitement/valorisation des boues de vidange.
5. Réaliser une campagne intensive de sensibilisation sur l'assainissement via des moyens de sensibilisation non présentiels.
6. Faciliter des ateliers des discussions entre la DINEPA et le MICT en vue de l'établissement concerté de critères de transfert de la maîtrise des ouvrages.
7. Élaborer un document de cadrage du renforcement des capacités des mairies pour la maîtrise des ouvrages.
8. Créer rapidement les associations d'usagers et les renforcer afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions dans les mécanismes de redevabilité du service.
9. Appuyer la DINEPA dans la finalisation des modèles de tarification.
10. Documenter le processus de mise en place des associations d'usagers afin de garantir une meilleure duplication du modèle.
11. Systématiser des mécanismes d'adaptation des interventions afin de produire les résultats escomptés dans un environnement de plus en plus instable.
12. Faciliter un atelier pour capitaliser sur les leçons apprises et bonnes pratiques qui ont émergé de la période 2018-2020 et aussi pour réviser le plan de gestion des risques.
13. Recourir à des canaux de communication ou des modes de sensibilisation qui ne nécessitent aucun rassemblement d'individus tels que : la diffusion de capsules d'information à la radio ou animation de d'émissions radiodiffusées, la dissémination de flyers, et la sensibilisation à partir des réseaux sociaux.
14. Investir les espaces de concertation comme les tables sectorielles et la PEPA, pour vendre l'approche REGLEAU et encourager les autres PTF à sa mise à l'échelle au niveau national.

15. Renforcer les capacités des unités déconcentrées de l'OREPA Sud/DINEPA, URD et CTE afin qu'ils maîtrisent totalement l'approche REGLEAU et qu'ils soient en mesure d'assurer leur rôle dans l'accompagnement technique des municipalités.
16. Réaliser des formations de formateurs avec le développement d'un guide de formation à l'appui pour assurer une duplication du modèle REGLEAU ;
17. Faciliter l'intégration de plus de femmes dans la Gestion locale EPA, en :
 1. Identifiant des OCB de femmes pouvant être formées pour assurer le rôle de Gestionnaire professionnel EPA ;
 2. Réalisant des formations sanctionnées par des certificats au bénéfice des femmes et particulièrement des jeunes femmes et en se concentrant sur les différentes compétences nécessaires pour pouvoir intégrer les structures de gestion ;
 3. Capitalisant sur Fanm Deside pour le renforcement des capacités des femmes ;
 4. Renforçant la capacité du personnel des structures de gestions des services EPA à travers des formations tout en leur fournissant des documents de cadrage et des guides leur permettant de prendre en compte le genre dans la mise en œuvre de programmes futurs de la mairie ;
18. Mobiliser les organisations de femmes pour sensibiliser les femmes à prendre part aux activités du programme ;
19. Développer des outils pour l'évaluation des capacités des municipalités à gérer les ouvrages ;
20. Faciliter un atelier avec la Coopération Suisse et le partenaire de mise en œuvre en vue de la validation des changements sollicités par Helvetas particulièrement concernant les indicateurs ;
21. Réviser les cibles en tenant compte de la performance du programme sur la période 2018-2020 et de la réduction de la durée du programme de 2029 à 2024 ;
22. Créer des outils pour le suivi de l'implication des femmes dans : l'exploitation des SAEP, l'élaboration des plans EPA, la gestion des EPA, la réhabilitation, la construction et le suivi des ouvrages, la protection des sources, la coordination régionale et départementale, la table sectorielle et les plateformes de dialogue.

I. INTRODUCTION

Depuis les années 90, la Coopération Suisse à travers la DDC, s'est engagée dans le développement en Haïti. A partir de 2013, Haïti figure parmi les pays prioritaires de la coopération au développement de la Suisse. Des stratégies de coopération ont été définies afin d'élaborer, de diriger et de coordonner ses actions et d'assurer une convergence de ses actions en Haïti vers les objectifs de gouvernance locale, de l'économie rurale et de la sécurité alimentaire, ainsi que de développement économique.

Si dans sa stratégie de coopération 2018-2021 en Haïti, la Suisse avait opté pour une consolidation des acquis de la stratégie antérieure (2014-2017) avec une emphase sur la durabilité de ses interventions, dans sa stratégie 2021-2024, la Coopération Suisse a pris la décision de se retirer d'Haïti. Cette décision vient en pleine implémentation de la phase de lancement du programme REGLEAU. En effet, la mise œuvre de REGLEAU s'étalait initialement sur une période de 12 ans (3 phases) débutant en 2018. Par conséquent, il est devenu nécessaire de définir les pistes qui garantissent la plus grande pérennité systémique des actions de REGLEAU pour les années qui restent jusqu'à juin 2024, pour ne pas mettre en péril la viabilité des interventions actuelles.

Dans cette optique, la Coopération Suisse en Haïti a commandité une évaluation à mi-parcours de REGLEAU qui a été conduite par l'Institut de Formation & de Services (IFOS). Pour répondre à son mandat IFOS a procédé à : (i) une revue préliminaire des documents, (ii) des entretiens et des groupes d'entretiens avec les parties prenantes du programme, (iii) l'analyse détaillée des informations au regard des trois questions d'évaluation, (iv) la rédaction des rapports préliminaire et final.

Le présent document fait état des constatations/trouvailles, des conclusions et des recommandations de l'équipe d'évaluation. Il constitue le rapport final et complet de l'évaluation à mi-parcours du REGLEAU.

CONTEXTE DU PROGRAMME

Malgré les efforts et les investissements consentis dans la réforme institutionnelle du secteur EPA au cours des quinze dernières années, l'accès des populations aux services d'eau potable et d'assainissement en Haïti a très peu augmenté (+11% eau et +8% assainissement). La concentration par la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) des tâches telles que : contrôle, régulation et développement, ainsi que la maîtrise d'ouvrage voire l'exploitation ; et la faible implication des acteurs locaux dans la gouvernance du secteur participent à cette mauvaise performance. REGLEAU veut répondre à ces défis en contribuant au renforcement des collectivités territoriales et des organisations de la société civile pour assurer une gouvernance de proximité. Cette réponse passe aussi par l'implication

du secteur privé et un meilleur engagement politique et financier du pouvoir central. Elle s'inspire des leçons apprises émergées de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement Local (PADL), un projet EPA de Helvetas. La finalité de REGLEAU se résume à un transfert de la maîtrise d'ouvrage des services EPA aux collectivités territoriales (principalement les municipalités), telle que prévue par la loi en 2009. Cette approche répond au domaine I de la stratégie pays 2017-2021 de la Coopération Suisse et aux politiques et stratégies nationales en matière de décentralisation du secteur EPA.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme REGLEAU vise l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à l'augmentation de la disponibilité et l'amélioration de la qualité des services d'eau potable et d'assainissement. Dans sa mise en œuvre, il recourt à l'approche systémique tirée de la démarche « Faire fonctionner les marchés au bénéfice des pauvres ». Cette approche est également en ligne avec celle de la Coopération Suisse en Haïti visant à « mettre les acteurs au centre ».

Le REGLEAU contribue aux domaines prioritaires eau, gouvernance et genre du message 2017-2020 de la DDC. Les principes de travail de la stratégie 2018-2021 de la Coopération Suisse en Haïti (acteurs au centre, nexus et partir du local) sont pleinement inclus dans les approches du programme. Il contribue, avec d'autres programmes, à faire des collectivités territoriales des acteurs du développement, de la reconstruction et du renforcement de la résilience de leurs communautés.

REGLEAU est mis en œuvre par HELVETAS Swiss Intercooperation avec 3 partenaires haïtiens : Groupe d'Intervention en Développement et en Education (GRIDE), la firme EXSSA et l'organisation de femmes départementale : Fanm Deside et intervient directement et intégralement dans 4 communes et de manière partielle, en synergie avec le PAGODE dans 2 autres communes du département du Sud'Est.

Le budget total alloué à la première phase du programme est de 9.48 millions CHF dont 9.40 millions CHF sont administrés par Helvetas via un mandat.

BUT ET OBJECTIFS DU REGLEAU

L'objectif général du REGLEAU est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations par le renforcement de l'accès à des services durables d'approvisionnement en Eau Potable et Assainissement.

Effets attendus :

- I. Le service Eau Potable et Assainissement (EPA) local est fourni de manière efficace, durable, équitable, participative et transparente.

2. Le cadre réglementaire, la coordination et le partage d'expériences sont propices à la gouvernance locale du secteur EPA à l'échelle du pays.

TABLEAU I : INFORMATIONS SOMMAIRES SUR LE PROGRAMME

Tableau : informations sommaires sur le programme sur le programme	
Nom du programme	Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti (REGLEAU)
Réalisateur/Exécutant	HELVETAS Swiss Intercooperation (partenaire contractuel)
# du contrat	7F - 09609
Montant total du budget	CHF 9'400'000.00 pour la phase I (CHF 30'000'000 jusqu'à 2029)
Période d'exécution (phase I)	19/11/2018 au 30/11/2022
Zones d'intervention	Haïti, département du Sud-Est, communes de Bainet, Jacmel, La Vallée-de-Jacmel et Marigot
Objectif de développement	« Contribuer à ce que les collectivités territoriales (autorités locales et société civile) deviennent des acteurs du développement, de la reconstruction et du renforcement de la résilience de leurs communautés et améliorent ainsi leur qualité de vie »
Partenaire de financement	Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Suisse

HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT DU REGLEAU

REGLEAU est un produit de l'opérationnalisation de la stratégie de coopération en Haïti 2018-2021 qui vise à « Contribuer à ce que les collectivités territoriales (autorités locales et société civile) deviennent des acteurs du développement, de la reconstruction et du renforcement de la résilience de leurs communautés et améliorent ainsi leur qualité de vie ». Afin d'arriver à ce but, REGLEAU s'est donné la mission de contribuer à « l'amélioration des conditions de vie des populations par le renforcement de l'accès à des services durables d'approvisionnement en eau potable et en assainissement ».

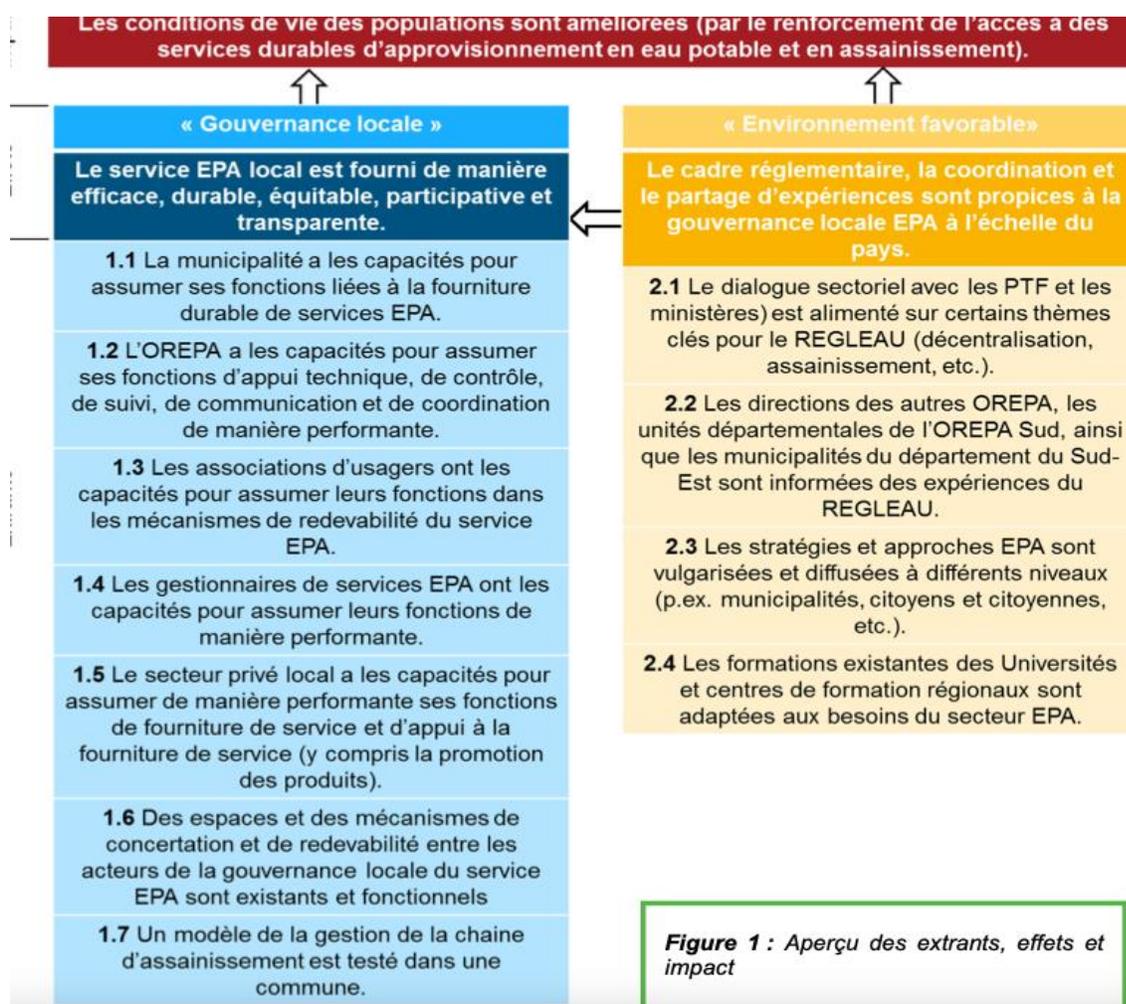
SI la gouvernance locale de l'eau potable et de l'assainissement (municipalités, société civile et secteur privé) est renforcée **ET** des mécanismes de dialogue et de concertation, permettant de fournir un service d'eau potable de qualité sont mis en place, **ALORS** les services EPA locaux seront fournis de manière efficace, durable, équitable, participative et transparente (Effet I).

Cependant, l'environnement favorable devra évoluer vers une meilleure adéquation et un meilleur soutien à une gestion de proximité du secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Ce n'est qu'ainsi que le service EPA local pourra réellement être fourni de manière efficace, durable, équitable, participative et transparente. Par conséquent, l'amélioration de l'accès aux services EPA nécessite que le cadre réglementaire, la coordination et le partage d'expériences soient propices à la gouvernance locale du secteur EPA à l'échelle du pays (Effet 2).

Ainsi la conjugaison de ces deux effets enclenchera une diminution de la prévalence de maladies hydriques et du nombre d'heures consacrées à la tâche familiale et domestique non rémunérée de la collecte de l'eau. Ceci contribuera donc à l'amélioration des conditions de vie la population en général, et aux femmes et jeunes filles en particulier.

D'autre part, mettre la municipalité en capacité de répondre à ses obligations face aux citoyennes et citoyens permet de recréer les fondements d'un contrat social. Les mécanismes de transparence et de redevabilité renforcent le lien de confiance entre les municipalités et leurs administrés. Avec l'apport d'autres programmes de la Coopération Suisse en Haïti (PAGODE principalement), un dynamisme au sein de la municipalité est établi, lui permettant de fournir d'autres services publics (collecte des déchets, voirie, permis de construire, etc.). Ceci renforce les conditions de vie des populations, et positionne les municipalités en tant qu'acteurs clés du développement de leurs communautés. Le programme contribuera ainsi à l'amélioration des aspects humains (santé, réduction du temps consacré à la collecte de l'eau) et politiques (demande de l'accès aux droits humains à l'eau et à l'assainissement, participation) de la pauvreté multidimensionnelle.

FIGURE I : CADRE DE RESULTATS DU REGLEAU



COMPOSANTES/AXES D'INTERVENTION DU REGLEAU

La stratégie de mise en œuvre du programme est articulée autour des composantes suivantes :

- Accompagnement des collectivités territoriales
- Accompagnement de la DINEPA
- Augmentation de l'accès aux services EPA
- Renforcement de la société civile et promotion de l'EFH
- Promotion du dialogue et de la concertation

OBJECTIF ET PUBLIC CIBLE DE L'ÉVALUATION

A mi-parcours de la première phase de 4 ans du processus d'implémentation du programme, la Coopération Suisse en Haïti a commandité une évaluation de ce programme en vue d'analyser les résultats jusque-là atteints ainsi que son impact sur la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement dans

la zone d'intervention et finalement de proposer d'éventuelles réorientations/réadaptations pour le reste de la première phase et probablement jusqu'en 2024.

L'évaluation devra également faire des recommandations sur la manière dont le programme devrait s'adapter tenant compte des nouvelles réalités de la pandémie Covid-19 ainsi que des défis de sécurité et de l'instabilité politique. Les objectifs de l'évaluation se déclinent comme suit :

- Apprécier la stratégie et les approches de mise en œuvre du programme, les résultats obtenus sur le plan quantitatif et qualitatif et la durabilité des dynamiques de changements initiés sur la base des critères du CAD/OCDE ;
- Apprécier et analyser les progrès vers la réalisation des effets escomptés du programme ;
- Apprécier et analyser la contribution du programme à la réalisation des effets du domaine I de la stratégie de coopération internationale de la Suisse en Haïti ;
- Émettre des recommandations et/ou des propositions d'ajustements/adaptations au programme (objectifs, approches, priorités, etc.) en prélude au retrait progressif de la Coopération Sud en 2024 ;
- Identifier et proposer des scénarios par rapport à une éventuelle future phase (en considérant le risque non prévu lors de la planification du retrait de la Coopération Sud de la Direction du développement et de la Coopération d'Amérique latine et Caraïbes) avec l'objectif de renforcer des interventions qui garantissent une pérennité maximale à mi-2024 ;
- Évaluer les synergies/complémentarités développées avec le programme PAGODE et le Programme RRC -ce dernier est mis en œuvre par l'aide humanitaire dans l'optique du nexus- et regarder les opportunités de renforcement du partenariat pour l'amélioration du secteur eau et assainissement en vue d'un phasing over ;
- Apprécier la perception des acteurs par rapport aux résultats visés par le programme ;
- Produire des recommandations concernant le recadrage éventuel du programme et proposer d'éventuels ajustements dans la stratégie et les approches tenant compte de la fragilité du contexte et du désengagement de la Coopération Suisse en 2024.

L'évaluation cible les partenaires et des parties prenantes du programme tels que : Ambassade de Suisse, Helvetas Swiss Intercooperation et ses partenaires de mise en œuvre du Programme (EXSSA, GRIDE, la DINEPA et ses services déconcentrés, le MICT, les autorités locales (municipalité, Association régionale des maires, CASEC), et les acteurs de la société civile (OSC, Usagers/Association usagers, le cas échéant).

QUESTIONS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Cette évaluation à mi-parcours se concentre spécifiquement à répondre aux trois questions d'évaluation (QE) suivantes :

QE1. Est-ce que les approches ou procédés utilisés permettront de progresser vers les changements attendus au regard du contexte sociopolitique et à la nouvelle temporalité assignée au programme ?

QE2. Est-ce que les indicateurs permettent de mesurer les avancées qui sont en train d'être réalisées ?

QE3. Quelles sont les stratégies et approches possibles pour la fin de la phase et une éventuelle phase future, dans la perspective du retrait de la coopération sud prévu pour 2024 ?

2. CONCEPTION DE L'EVALUATION

METHODES DE COLLECTE DES DONNEES

Conformément à l'énoncé des travaux dans les termes de référence de l'évaluation et aux contraintes de ressources temporelles, l'EE a utilisé une approche qualitative pour la conception de l'évaluation. L'EE a d'abord mené une étude documentaire qui a facilité la compréhension de la conception et de la mise en œuvre du REGLEAU, en extrayant les conclusions préliminaires pertinentes pour les QE et en identifiant les lacunes d'information à combler par la collecte de données primaires. Une note de démarrage de mission a été élaborée par l'équipe d'évaluation et soumise à la Coopération Suisse. La méthodologie y était décrite, ainsi que la liste des documents additionnels requis par l'équipe d'évaluation et le plan de travail. La logique de l'évaluation couvre les critères de l'OCDE/CAD, qui sont : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité auxquelles se sont ajoutés les critères de participation des acteurs locaux et aspects égalitaires (Genre et Inclusion Sociale). Par rapport à chaque critère des questions évaluatives présentées à la section précédente ont permis de répondre aux objectifs de l'évaluation.

L'évaluation à mi-parcours de REGLEAU a été mise en œuvre selon la procédure suivante :

Une revue préliminaire des documents et préparation de la collecte : La première étape a consisté à revoir la documentation du programme (*Annexe 1 : documents consultés*) partagée par l'Ambassade de Suisse en Haïti et le partenaire de mise en œuvre. Elle a permis d'une part de comprendre le contexte de conception du programme, et la logique d'intervention et d'autre part d'identifier les parties prenantes et d'appréhender leur rôle dans le programme. À la suite de cette identification, de concert avec Helvetas, une liste de partenaires à interviewer a été dressée (*Annexe 2 : liste des parties prenantes*). Finalement, un plan de collecte a été élaboré puis discuté avec l'équipe de mise en œuvre du programme.

Collecte de données et échantillon : La seconde étape a consisté au développement des outils de collecte. Dans cette optique, IFOS a opté pour une approche qualitative constituée d'entretiens individuels ou

collectifs (moins de six personnes) et de focus groupe (entre six et douze personnes). Pour mener les discussions, IFOS a élaboré des grilles d'entretiens par type de personnes interviewées. Pour chaque partie prenante, la grille est composée de questions subsidiaires en lien aux quatre critères d'évaluation (*Annexe 3: Grille d'entretien par partie prenante*).

La collecte de données sur le terrain s'est déroulée du 6 au 11 mai 2021. Une équipe de terrain, constituée de trois (3) facilitateurs-trices et trois (3) preneurs-ses de note, a procédé à la collecte des données auprès des parties prenantes, à travers des entretiens/FG en ligne et en présentiel. A la fin de chaque entretien/FG une note de synthèse et une retranscription ont été élaborées. Sur 27 entretiens prévus avec les acteurs au niveau national et local l'équipe en a complété 18 alors que sur les 16 focus groups 5 seulement ont été réalisés. Ces écarts s'expliquent par le fait que :

- L'évaluation n'a pas été conduite à Cayes-Jacmel et Côtes-de-Fer comme planifié. Le programme REGLEAU n'intervient précisément pas dans ces communes, mais plutôt et seulement dans le cadre d'une synergie avec le PAGODE ;
- L'entretien avec un responsable de CAEPA par commune n'a pas été facilité. Au vu de l'approche du REGLEAU qui travaille sur un modèle opérateur professionnel – association d'usagers et l'état d'avancement de la mise en place de ces éléments, l'entretien avec des responsables de CAEPA, n'est pas nécessairement pertinent. Les CAEPA sont sous-utilisés, dysfonctionnels, leur mandat est arrivé à terme d'après les informations fournies par Helvetas ;
- Les focus group avec les bénéficiaires/OCB/contribuables ont été conduits uniquement pour les communes de La Vallée de Jacmel et de Bainet où les interventions en construction d'infrastructures EPA du programme sont en cours de réalisation.
- Du côté des PTF/projets qui interviennent dans le secteur, l'équipe d'évaluation s'est entretenue seulement avec la Banque Mondiale.

Analyse des données et communication des résultats : À la suite de la mission de terrain, les données qualitatives ont été assemblées sur la base des résultats des différents entretiens. Elles ont été traitées, codées et compilées au regard des critères d'évaluation (*Annexe 4 : Livre de code*). Ensuite, elles ont été analysées pour soumettre au commanditaire des aide-mémoires présentant les principales trouvailles par critère d'évaluation et par type d'acteur (acteurs locaux et nationaux). Pour chaque acteur, les thèmes saillants ont été identifiés (*Annexe 5 : Tableau de bord Interaction*). Par suite de leur soumission, IFOS a entamé la rédaction du rapport de l'évaluation dont les résultats ont été présentés à la Coopération Suisse et au partenaire de mise en œuvre au cours d'un atelier de restitution. Cette réunion a permis de présenter les premiers constats de la mission d'évaluation et de recueillir des

commentaires préliminaires. Ces commentaires préliminaires ont été pris en compte dans l'élaboration du rapport de l'évaluation à mi-parcours du programme REGLEAU.

LIMITES DE L'ÉVALUATION

Les limites de l'évaluation sont les suivantes :

- **Biais de réponse** : Le biais de réponse est le risque que les informateurs clés soient motivés à fournir des réponses qui seraient considérées comme socialement souhaitables ou influentes pour obtenir le soutien du commanditaire. L'EE a atténué le risque de ces thèses en : (1) lisant le consentement de l'évaluation avant chaque entretien/Groupe de discussion, ce qui a minimisé dans la mesure du possible le lien entre l'activité d'évaluation et toute possibilité future de soutien et de considération positive, et (2) triangulant les déclarations des informateurs au sein et entre les parties ou groupes et avec des sources de données secondaires lorsqu'elles sont disponibles.
- **Biais de sélection** : Le biais de sélection est un risque inhérent lorsque les exécutants aident à faciliter le contact avec les destinataires de l'activité. Il y avait un risque que l'équipe d'évaluation n'atteigne que les parties prenantes les plus actives, les plus réactives ou les plus engagées. L'approche d'échantillonnage a atténué ce risque dans le sens qu'elle a donné les directives/critères pour sélectionner les participants et participantes aux focus groups avec les OSC/Organisation Communautaire de Base (OCB) et les leaders/responsables d'organisations de femmes, mais l'équipe d'évaluation est consciente que le risque était là.
- **Biais sexiste** : Les préjugés sexistes sont un risque parce que la plupart des individus ont un sens inconscient des rôles et des comportements appropriés pour les femmes et les hommes. L'EE a mené des entretiens avec suffisamment d'informatrices, car nous avons conduit des groupes de discussion exclusivement féminin (les leaders/responsables d'organisations de femmes), pour nous assurer que les participantes étaient à l'aise pour exprimer leurs points de vue.
- Pour les partenaires techniques et financiers (PTF) seule la Banque Mondiale a répondu favorablement à l'entretien. Les commentaires de PTF tels que la Banque Interaméricaine de Développement (BID), l'AECID, la USAID et l'UE seraient importants pour comprendre leur niveau d'implication dans le domaine eau, assainissement et gouvernance et évaluer comment REGLEAU pourrait explorer des pistes de synergie.
- A cause de la situation, la mission de terrain a été de courte durée. L'équipe d'évaluation n'a pas eu le temps de visiter les réalisations du programme.

3. RESULTATS/TROUVAILLES

QEI. EST-CE QUE LES APPROCHES OU PROCÉDES UTILISÉS PERMETTRONT DE PROGRESSER VERS LES CHANGEMENTS ATTENDUS AU REGARD DU CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE ET À LA NOUVELLE TEMPORALITÉ ASSIGNÉE AU PROGRAMME ?

Dans sa mise en œuvre, REGLEAU recourt à l'approche systémique tirée de la démarche « Faire fonctionner les marchés au bénéfice des pauvres ». En s'inscrivant dans la stratégie de la Coopération Suisse en Haïti visant à « mettre les acteurs au centre », Il contribue, avec d'autres programmes, à faire des collectivités territoriales des acteurs du développement, de la reconstruction et du renforcement de la résilience de leurs communautés.

Si la conception du programme s'est opérée dans un environnement stable, la mise en œuvre se réalise dans un environnement qui est fortement muté en un contexte entaché de crises socio-politique et sanitaires. A ces éléments s'ajoute la décision du retrait de la Coopération Suisse en Haïti provoquant un raccourcissement de la mise en œuvre du programme de 12 ans à 6ans. Sur la base de cette transformation du contexte, il devient nécessaire d'analyser la pertinence de l'approche REGLEAU dans la production changement attendu au moment de sa conception.

Pour conduire un tel examen l'équipe d'évaluation se base sur la revue de document de programme, les plans et rapports opérationnels 2019-2020 et les opinions des parties prenantes au cours des entretiens/Focus group réalisés avec les parties prenantes du programme.

Trouvailles

I.1 les besoins des parties prenantes sont connus

L'analyse du document de programme montre que REGLEAU a été conçu pour apporter une réponse au manque de responsabilités et de moyens des structures déconcentrées de la DINEPA dans le domaine EPA afin d'initier la décentralisation du secteur tel que prévu par la loi cadre de 2009. En effet, ces faiblesses ont occasionné un accès limité des populations rurales aux services EPA (*document de programme*). L'approche de REGLEAU passe par le renforcement de la gouvernance locale en vue d'assurer la gestion du système EPA (*document de programme*).

Les discussions menées avec les parties prenantes du programme ont corroboré les besoins identifiés par REGLEAU lors de sa conception. Plus précisément, les municipalités déclarent accuser un besoin de compétence pour la gestion des points d'eau, et d'équipements ou d'infrastructures pour faciliter l'accès à l'eau. Elles ajoutent qu'une attention particulière devrait être portée sur l'aspect assainissement en mettant en exergue leurs besoins en gestion et disposition des déchets, curage des ravines, drainage et

nettoyage des canaux, et disponibilité de blocs sanitaires (*Autorités communales-maires et mairesses, cadres municipaux*).

Les acteurs de la société civile, notamment les femmes, mettent l'accent sur le rôle prépondérant des femmes dans la collecte de l'eau et les risques d'agression liés à cette tâche. Pour elles, l'eau est l'affaire des femmes, donc adresser les besoins en eau ne peut se faire sans elles (*Leaders/responsables -organisations de femmes*). La communauté en général exprime leur préoccupation par rapport à l'accessibilité des tarifs de l'eau. Vu leur vulnérabilité économique, elles jugent ne pas avoir les ressources financières suffisantes pour payer les tarifs de l'eau (*Leaders/responsables -organisations de femmes*).

1.2 l'approche inclusive et participative facilite la prise en compte des besoins des parties prenantes mais la satisfaction des besoins n'est pas totale

De la conception à la mise en œuvre du programme les acteurs ont été centre. Plus précisément, dès le démarrage de REGLEAU, la DINEPA a intervenu quant aux choix des communes cibles. Les décisions sont prises en symbiose avec DINEPA (*DINEPA*). Les municipalités attestent dès le lancement du programme qu'elles ont signé un protocole d'accord qui a défini leur implication à tous les niveaux du programme, notamment dans le processus décisionnel (*maires, cadres municipaux*). Les OCB/OSC affirment être très impliqués dans la gestion des EPA. Par le truchement de campagne de sensibilisation l'approche REGLEAU a assuré que la communauté soit bien informée, et satisfaite de la vision du programme (*OCB, OSC*).

En s'appuyant sur l'approche systémique, REGLEAU concrétise le processus de décentralisation et de déconcentration, telle prévue dans la loi cadre, en particulier dans une zone, le Sud 'Est, peu touchée par DINEPA (*DINEPA et l'Ambassade de Suisse en Haïti*). Dans cette optique, l'OREPA du Sud a été financièrement et techniquement supporté par REGLEAU en vue d'une déconcentration des services EPA du niveau central (*DINEPA*) au niveau régional (*OREPA*) (*DINEPA, Rapport annuel 2019*).

Les interventions du REGLEAU s'harmonisent avec les priorités des municipalités exprimées dans leur plan communal de développement (*maires*).

REGLEAU a apporté une réponse aux problèmes de gouvernance locale en renforçant les capacités des municipalités à assurer les fonctions afférentes à la maîtrise des ouvrages de service EPA (*rapports annuels*). Selon la DINEPA et Helvetas, REGLEAU a grandement contribué à améliorer l'accès aux services EPA. Pendant ces deux années de mise en œuvre, REGLEAU a lancé en collaboration avec l'OREPA Sud les travaux de réhabilitation des SAEP tout en tenant compte des besoins identifiés par les municipalités (*DINEPA*). Cependant la totalité des besoins exprimés dans le document de projet n'a pas été prise en compte pendant ces deux dernières années.

Lors des entretiens, la communauté et les municipalités ont souligné que comparé au domaine de l'eau, l'aspect assainissement est superficiellement abordé par le programme. Après deux années d'implémentation pour l'aspect assainissement, une enquête Risque, Attitude, Norme, Ability (Capacité) et Self-Regulation (RANAS) a été conduite uniquement (*rapport annuel 2019*). Les besoins en assainissement notamment ceux liés aux sites de décharge persistent (*EPA, Leaders/Responsables d'organisations de femmes*).

Selon les entretiens avec les cadres des mairies et le rapport annuel 2020, les CTE assurent totalement la fourniture des services EPA. Les unités EPA sont très affaiblies, 1) le personnel n'a pas le statut de fonctionnaire, ainsi ils sont entièrement livrés aux caprices politiques 2) ils sont démotivés à cause de plus de 18 mois d'arriérés de salaire (*cadres municipaux, document évaluation mi-parcours/revue interne*).

Les mairies sont impliquées dans la gestion des ouvrages mais en tant que Co Gestionnaires avec l'OREPA (*DINEPA*). Les discussions menées avec deux responsables du MICT attestent qu'il n'y a pas encore de concertation avec la DINEPA en vue de l'établissement des critères de transfert des ouvrages (MICT).

1.3 L'opportunité de flexibilité de l'approche du programme n'a pas été convenablement saisie pour adapter les interventions par rapport à un environnement perturbateur

Selon l'Ambassade de Suisse en Haïti, REGLEAU était conçu dans un moment qui était plus tranquille, avant le « pays lock ». Les changements liés à la situation socio-politique difficile engendrée par le « pays lock » ont perturbé la mise en œuvre du programme à un point tel que les acteurs locaux (*autorités communales-maires et mairesses, OSC-OCB-société civile locale*) qualifient le programme comme très lent dans le déploiement des interventions. L'Ambassade de Suisse en Haïti insiste que les programmes de la Coopération Suisse soient conçus avec une logique sous-jacente de flexibilité. Helvetas en tant que partenaire de mise en œuvre de REGLEAU atteste recourir à cette flexibilité du programme pour s'adapter aux changements dans le contexte. Par exemple, sous l'insistance des maires, le programme a dégagé des ressources pour allouer des frais de gestion aux ingénieurs attachés aux mairies, alors qu'une telle démarche n'était pas envisagée dans la conception de REGLEAU(*Helvetas*). REGLEAU a été aussi très impliqué dans la réponse au Covid-19.

Cependant, malgré cette flexibilité, les rapports financiers ont montré que le taux d'exécution du budget est faible, l'adaptation du programme n'a pas été adéquate pour réaliser les activités tenant compte des nouvelles contraintes du programme (Covid-19, Insécurité, et arriérés des salaires).

I.4 Malgré les perturbations d'ordre politique, sécuritaire et sanitaire (COVID-19) le programme est en route pour l'efficacité

1.4.1 RÉALISATIONS DU REGLEAU : peu d'activités ont été mises en œuvre, peu de ressources financières engagées

Cette section présente les résultats de l'analyse de l'efficacité et de l'efficience, en regard de l'approche et des procédés utilisés par le programme, menée par l'équipe d'évaluation. Il s'agit d'évaluer les principales questions suivantes :

- Quels sont les progrès dans l'atteinte des objectifs et des effets du programme ?
- Quel est le niveau d'avancement financier par rapport au niveau d'avancement opérationnel ?

I. Niveau de mise œuvre des activités du programme

Ce tableau représente les réalisations du programme compilées sur la base des plans opérationnels et rapports annuels 2019 et 2020.

TABLEAU 2: REALISATION DU PROGRAMME PAR EFFET/EXTRANT

Effet attendu	Réalisation
<p>Extrant 1.1: Mise en capacité des municipalités. La municipalité a les capacités pour assumer ses fonctions liées à la fourniture durable de services EPA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le programme a renforcé les quatre municipalités de sorte qu'elles puissent assumer leurs fonctions dans la fourniture durable de services EPA. ● Plus précisément elles ont chacune <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaboré des plans EPA de manière intégrée et participative, ○ Elles ont un compte EPA séparé, ○ Elles ont une rubrique EPA dans leur budget local. ● En vue du renforcement des capacités des unités des EPA, le programme a facilité les formations en gestion de programme, suivi et évaluation, passation de marchés, Genre et Équité Sociale ● Les municipalités ont aussi reçu des matériels et ont bénéficié de séances d'apprentissage par la pratique ● Le programme a lancé : <ul style="list-style-type: none"> ○ La planification d'un programme d'accompagnement des municipalités pour la mobilisation fiscale ; ○ L'élaboration du Plan Directeur de la Ressource en Eau et de l'Assainissement (PDREA). ● La réalisation de la ligne de base et la tenue d'une première enquête de satisfaction des usagers posent les premiers fondements de ce système de suivi. ● Réalisation d'études de faisabilité environnementales ; ● Réalisation de travaux de protection de sources ; ● Réalisation d'études de faisabilité environne- mentales ; ● Préparation d'un plan de stratégies de protection des sources.
<p>Extrants (Output) 1.2: Mise en capacité des OREPA : L'OREPA a les capacités pour assumer ses fonctions d'appui technique, de contrôle, de suivi, de communication et de coordination de manière performante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les municipalités et l'OREPA participent conjointement aux appels d'offres les concernant avec l'appui d'HELVETAS ; ● La DINEPA est impliquée dans la mise en place de ce système de suivi qui est intégré à la base de données nationale ; ● Tenue d'une réunion de table sectorielle départementale et de deux réunions de table de coordination régionale ; ● L'élaboration d'un guide pour la mise en place de protection des sources ; ● Réparations et services d'entretien de certains véhicules de l'OREPA SUD et de l'URD Sud-Est.
<p>Extrant 1.3: Mise en capacité des associations d'usagers : Les associations d'usagers ont les capacités pour assumer leurs fonctions dans les mécanismes de redevabilité du service EPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Mobilisations communautaires ; ● Sensibilisation des acteurs sur la gestion des Système d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) ; ● Réalisation de l'Analyse Comparative du Sexe (ACS+) et mise au point de la stratégie Genre et Équité Sociale (GES) ;

<p>Extrants 1.4: Mise en capacité des gestionnaires : Les gestionnaires de services EPA ont les capacités pour assumer leurs fonctions de manière performante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Stratégie de gestion des systèmes EPA définie et discutée avec l'OREPA et la DINEPA.
<p>Extrant 1.5: Mise en capacité du secteur privé : Le secteur privé local a les capacités pour assumer ses fonctions de fourniture de service et de produit (y compris leur promotion) d'appui à la fourniture de service.</p>	<p>Pas d'avancées significatives</p>
<p>Extrant 1.6: Concertation et redevabilité : Des espaces et des mécanismes de concertation et de redevabilité entre les acteurs de la gouvernance locale du service EPA sont mis en place et fonctionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation des comités techniques EPA des CDCs ; ● Préparation et présentation du budget de manière transparente ; ● Préparation et discussion de la stratégie de gestion des systèmes EPA avec les acteurs.
<p>Extrant 1.7: Chaîne de l'assainissement : Un modèle de gestion de la chaîne d'assainissement (de la production à la valorisation) est testé dans une commune.</p>	<p>Pas d'avancées significatives</p>
<p>Extrant 2.1: Dialogue sectoriel : Les thèmes clés pour le REGLEAU sont discutés dans le dialogue sectoriel (entre la DINEPA, les ministères, les PTF et les acteurs locaux pertinents).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Discussion sur la décentralisation et le rôle des municipalités (WashBat) ; ● Gestion des SAEP en milieu rural ; ● Participation des municipalités à l'atelier sur les partenariats publics privés ; ● Participation des municipalités à la table de concertation régionale EPA ; ● Parlement Haïtien de la Jeunesse pour l'Eau et l'Assainissement (mise en place).
<p>Extrant 2.2: Capitalisation et passage à l'échelle : Les directions des autres OREPA, les unités départementales de l'OREPA Sud, ainsi que les municipalités du département du Sud-Est sont informées des expériences du REGLEAU et</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Réunion de partage des approches REGLEAU avec les OREPA

l'alimentent avec leurs expériences.	
Extrant 2.3: Vulgarisation et diffusion : Les stratégies et approches EPA sont vulgarisées et diffusées à différents niveaux (p.ex. municipalités, citoyens et citoyennes, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ● Enquête RANAS réalisée et résultats disponibles pour la conception de la campagne CCC ; ● Ateliers de sensibilisation des journalistes.
Extrant 2.4: Formations EPA : Les formations existantes des Universités et centres de formation régionaux sont adaptées aux besoins du secteur EPA.	Pas d'avancées significatives

L'analyse de la mise en œuvre a fait ressortir que les interventions de REGLEAU étaient concentrées autour de la mise en capacité des municipalités, le renforcement des capacités de la DINEPA et ses unités déconcentrées et le dialogue sectoriel. Les parties prenantes confirment ce penchant. En effet, des discussions menées, il peut être retenu que le programme a pu renforcer les capacités des municipalités, de la DINEPA et ses unités déconcentrées.

I.4.2 Performance du programme : REGLEAU était focalisé sur la mise en capacité des municipalités, le renforcement de l'OREPA et l'amélioration de l'accès à l'eau.

Dans le tableau ci-dessous, l'équipe d'évaluation présente une analyse de la progression vers l'atteinte des effets et des objectifs, sur la base des indicateurs retenus dans le cadre logique du programme REGLEAU. Pour mieux appréhender la performance du programme, l'équipe d'évaluation a calculé pour chaque effet ou extrant le nombre d'indicateurs puis a procédé à une catégorisation du nombre d'indicateurs suivant leur niveau d'atteinte (exprime suivant des codes de couleur). Ainsi l'effet 1 appréhendé par 10 indicateurs, fait montre que 40% des indicateurs n'ont enregistré aucun progrès vers la cible tandis que pour 60% des indicateurs la cible n'a été atteinte qu'à 50%. Dans cette même lignée, l'effet 2 appréhendé par 3 indicateurs montre qu'aucun indicateur n'a enregistré des progrès vers l'atteinte de la cible.

TABLEAU 3: NIVEAU D'ATTEINTE DES CIBLES PAR EFFET

Effet/extrant	# d'indicateurs par effet ou extrant	Niveau d'atteinte des cibles		
		% d'indicateurs ayant atteint plus de 70% de sa cible	% d'indicateurs ayant atteint moins de 50% de sa cible	% d'indicateurs n'ayant enregistré aucun progrès en vue de l'atteinte de la cible
Effet (outcome) I :« Gouvernance locale du secteur EPA » : Le service EPA local est fourni de manière efficace, durable, équitable, participative et transparente.	10	0%	40%	60%
Extrant (Output) 1.1: Mise en capacité des municipalités : La municipalité a les capacités pour assumer ses fonctions liées à la fourniture durable de services EPA.	9	44%	0%	56%
Extrant (Output) 1.2: Mise en capacité des OREPA : L'OREPA a les capacités pour assumer ses fonctions d'appui technique, de contrôle, de suivi, de communication et de coordination de manière performante.	4	25%	50%	25%
Extrant (Output) 1.3: Mise en capacité des associations d'usagers : Les associations d'usagers ont les capacités pour assumer leurs fonctions dans les mécanismes de redevabilité du service EPA	2	0%	0%	100%
Extrant (Output) 1.4: Mise en capacité des gestionnaires : Les gestionnaires de services EPA ont les capacités pour assumer leurs fonctions de manière performante.	1	0%	0%	100%

Extrant (Output) 1.5: Mise en capacité du secteur privé : Le secteur privé local a les capacités pour assumer ses fonctions de fourniture de service et de produit (y compris leur promotion) d'appui à la fourniture de service.	2	0%	0%	100%
Extrant (Output) 1.6: Concertation et redevabilité : Des espaces et des mécanismes de concertation et de redevabilité entre les acteurs de la gouvernance locale du service EPA sont mis en place et fonctionnels.	3	0%	67%	33%
Extrant 1.7: Chaîne de l'assainissement : Un modèle de gestion de la chaîne d'assainissement (de la production à la valorisation) est testé dans une commune.	2	0%	0%	100%
Effet (Outcome)2 : « Création d'un environnement favorable »: Le cadre réglementaire (y compris les stratégies), la coordination et le partage d'expériences sont propices à la gouvernance locale EPA à l'échelle du pays.	3	0%	0%	100%
Extrant (Output) 2.1: Dialogue sectoriel : Les thèmes clés pour le REGLEAU sont discutés dans le dialogue sectoriel (entre la DINEPA, les ministères, les PTF et les acteurs locaux pertinents).	3	33%	33%	33%
Extrant (Output) 2.2: Capitalisation et passage à l'échelle : Les directions des autres OREPA, les unités départementales de l'OREPA Sud, ainsi que les municipalités du département du Sud-Est sont informées des expériences du REGLEAU et l'alimentent avec leurs expériences.	1	0%	100%	0%

Extrant (Output) 2.3: Vulgarisation et diffusion : Les stratégies et approches EPA sont vulgarisées et diffusées à différents niveaux (p.ex. municipalités, citoyens et citoyennes, etc.).	2	0%	50%	50%
Extrant (Output) 2.4: Formations EPA : Les formations existantes des Universités et centres de formation régionaux sont adaptées aux besoins du secteur EPA.	1	0%	0%	100%

L'analyse de la performance à partir du tableau ci-dessus montre que les cibles pour l'effet 1, l'extrant 1.1 (1.1: Mise en capacité des municipalités :), l'extrant 1.2 (Mise en capacité des OREPA) et l'extrant 2.1 (Dialogue sectoriel) sont en cours d'atteinte. Ces trouvailles sont cohérentes par rapport à ceux de l'analyse de la mise en œuvre du programme. Au cours de ces premières années, les interventions de REGLEAU étaient concentrées autour de la mise en capacité des municipalités, le renforcement de la DINEPA et ces unités déconcentrée et le dialogue sectoriel.

Sur la base de ces considérations, la performance du programme REGLEAU sur la période 2019-2020 a été influencée par la faible quantité d'activités réalisées (par rapport aux activités planifiées). Selon l'équipe de mise en œuvre du programme le contexte caractérisé par l'instabilité politique, la situation sécuritaire, et le COVID, a paralysé l'implémentation du programme. A ces éléments s'ajoutent des facteurs endogènes tels que : le temps long qu'a requis la mobilisation des parties prenantes, le manque de ressources de l'OREPA du Sud et les arriérés de salaires des cadres du TEPAC.

1.4.3 Efficience du programme : Faible taux d'exécution du budget mais le niveau d'avancement financier est adéquat par rapport à la performance du programme

TABLEAU 4: EXECUTION DU BUDGET

	Déc 2018 - Déc 2019		Janv. 2020- Déc. 2020	
	Budget Phase	Dépenses	Budget Phase	Dépenses
Total du budget Global	9,400,000	2,228,685	9,400,000	2,375,286
Total Budget pour les activités du programme	5,236,000	1,079,090	5,180,000	1,685, 746
% activités du programme/ Global	56%	48%	55%	71%

TABLEAU 5: EXECUTION DU BUDGET PAR COMPOSANTE

Composante	Déc. 2018 - Déc. 2019			Janv. 2020- Déc. 2020		
	Budget Phase	Dépenses	% des dépenses	Budget Phase	Dépenses	% des dépenses
1.- Accompagnement des collectivités	850,000	329,375	39%	790,000	272,000	34%
2.-Accompagnement de la DINEPA	520,000	157,300	30%	520,000	244,146	47%
3.-Augmentation de l'accès aux services EPA / fonds d'urgence	2,616,000	333,540	13%	2,800,000	902,500	32%
4.-Renforcement de la société civile et promotion de l'EFH	450,000	88,875	20%	390,000	106,500	27%
5.-Promotion du dialogue et de la concertation	800,000	170,000	21%	680,000	160,600	24%
TOTAL	5,236,000	1,079,090	21%	5,180,000	1,685,746	33%

Source : rapports financiers REGLEAU

Pour l'année 2018-2019, 56% des fonds attribués à l'exécution du programme ont pu être dépensés car :

- Les formations et équipements prévus pour les unités EPA n'ont pu se faire en raison des discussions sur le PMAC avec le MICT qui n'ont pu aboutir.
- La signature de l'accord avec la DINEPA n'est réalisée qu'au mois d'avril et le premier décaissement ne s'est fait qu'au deuxième semestre où les blocages « peyi lòk » ont paralysé les activités.
- Les études de faisabilité qui n'ont pu être lancées au dernier trimestre à cause des retards accumulés dans la sélection des prestataires.
- Les études n'étant pas réalisées en 2019 comme prévu, il n'a pas été possible de travailler avec la société civile autour de la mise en place et du renforcement des associations d'usagers.
- Les activités nécessitant de gros débours (espace de dialogue sur l'eau à l'échelle des bassins versants, espace de débat à l'échelle nationale et promotion de stages pour les étudiants) n'ont pu se réaliser en raison des contraintes du « peyi lòk ».

Pour 2020, 49% des fonds alloués sur les fonds des programmes administrés ont pu être utilisés. Pour cause :

- Les restrictions liées à la Covid-19 qui ont ralenti les activités ;
- La brusque appréciation/augmentation des taux de change en octobre (nécessitant de renégocier certains contrats) ;
- Des difficultés de déplacements (route de Bainet endommagée par la tempête tropicale Laura rallongeant les déplacements, blocages liés à des revendications des populations locales).

Conclusion (réponse QEI)

Sur la base des constats des sections précédentes l'équipe d'évaluation estime que l'approche systémique en « mettant les acteurs au centre » a permis une évaluation précise des besoins des acteurs du programme. Elle a permis de répondre à leurs besoins en initiant des changements dans le secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement, notamment en aidant la DINEPA dans le processus de déconcentration de ses services EPA, de renforcement des OREPA et de transfert des SAEP aux municipalités. Les diverses formations fournies aux cadres des mairies pour la maîtrise d'ouvrage constituent des outils pertinents pour atteindre l'objectif de déconcentration des services EPA (Mairies et EPA de La Vallée de Jacmel, Marigot et Jacmel, URD Sud 'est, OREPA Sud, Associations de femmes).

Cependant certains facteurs ont nui à l'efficacité de l'approche dans l'appréhension des besoins des acteurs, tels que :

- 1) Le manque de sensibilisation de la communauté
- 2) La non-couverture des besoins en assainissement par le programme,
- 3) Les emplois des cadres municipaux ne sont pas garantis (accumulation d'arriérés de salaire)
- 4) Les organisations de la société civile sont jugées peu impliquées dans l'arbitrage des EPA.
- 5) Les critères de transfert de la maîtrise ne sont pas établis.

A ces facteurs endogènes s'ajoutent les changements du contexte : instabilité politique, crises socio-politiques et sanitaires qui ont réduit considérablement le taux d'exécution du budget, le niveau de mise œuvre du programme ainsi que sa performance. L'équipe d'évaluation estime que malgré l'analyse des risques conduite lors de la conception du programme, les actions de mitigation n'ont pas eu des retombées positives sur la performance du programme sur la période 2019-2020. L'approche a été peu adaptée pour produire les changements attendus tenant compte des nouvelles réalités du programme.

La période 2021-2024 laisse présager un contexte plus difficile et instable avec la tenue des élections générales (de la Présidence au niveau d'ASEC), l'émergence de variantes COVID plus mortelles, conjuguée à un raccourcissement important de la durée du programme résultant du désengagement de la Coopération en Suisse en Haïti. L'équipe d'évaluation estime qu'un renforcement des capacités internes de l'équipe du programme, particulièrement dans la gestion du changement, est nécessaire pour que l'approche du programme continue à opter pour des solutions innovantes et ajustées à ce contexte volatile en perspective.

QE2. EST-CE QUE LES INDICATEURS PERMETTENT DE MESURER LES AVANCEES QUI SONT EN TRAIN D'ETRE REALISEES ?

L'approche systémique adopté par le programme a rendu la conception d'interventions participatives et inclusives. Par conséquent, la logique d'intervention retenue par REGLEAU s'est basée sur l'évaluation des besoins des acteurs ciblés et des changements devant résulter de la satisfaction de leurs besoins. Avec une telle approche, les indicateurs retenus devraient permettre *a priori* d'appréhender les deux effets recherchés par le programme qui sont :

- Le service EPA local est fourni de manière efficace, durable, équitable, participative et transparente.
- Le cadre réglementaire (y compris les stratégies), la coordination et le partage d'expériences sont propices à la gouvernance locale EPA à l'échelle du pays.

Néanmoins, la conception d'un programme n'est pas une science exacte. Sachant que le contexte de mise en œuvre a évolué, il devient nécessaire d'analyser en profondeur la pertinence des indicateurs du programme REGLEAU. Aussi, il s'avère nécessaire de se pencher sur le réalisme des cibles établies lors de la ligne de base tenant compte de la performance du programme au cours de ces deux années

2.1. Les indicateurs sont appropriés pour mesurer les avancées qui sont en train d'être réalisées en termes de changements attendus mais des mises à jour sont nécessaires.

Le tableau ci-dessous analyse pour chaque indicateur de REGLEAU son bien-fondé dans la mesure du changement, le niveau d'adéquation des cibles par rapport à la performance du programme :

TABLEAU 6: PERTINENCE DES INDICATEURS DE REGLEAU ET REALISME DES CIBLES

Logique d'intervention	Indicateurs	Durée du projet				Pertinence
		Désagrégation	Ligne de base	Cible programme	% de la cible programme	
Effet (outcome) I :« Gouvernance locale du secteur EPA » : Le service EPA local est fourni de manière efficace, durable, équitable, participative et transparente.	I.a % des usagers (F / H) satisfaits du service EPA.	F	45%	60%	80%	L'appréciation des usagers sur les services est nécessaire pour que le service EPA local soit fourni de manière efficace, durable, équitable, participative et transparente. L'indicateur est donc pertinent. La performance actuelle montre que la cible établie est en voie d'atteinte, donc réaliste. Cependant pour les femmes, il est probable que la cible soit dépassée (risque de sous-évaluation de la cible pour les femmes)
		H	48%	60%	69%	
	I.b Nombre de personnes et de la population (F / H) qui ont accès à un système d'adduction d'eau potable.	F	65517	12500	12%	Cet indicateur mesure l'accès à l'eau potable, il est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, le programme a atteint 12% de la cible. Vu les travaux déjà engagés la cible paraît réaliste
		H	60478	12500	12%	

	I.c Nombre de personnes et % de la population (F / H) qui ont accès à un service d'assainissement individuel (I) / collectif (C)	F	182997	5000	0%	Cet indicateur mesure l'accès au service d'assainissement, Il est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, aucune réalisation n'a été enregistrée pour l'aspect assainissement. Sachant le programme dispose de ressources financières non engagées, la cible de cet indicateur demeure réaliste
		H	168920	5000	0%	
	I.d Pourcentage (%) de fonctionnalité des systèmes d'adduction d'eau potable		28%	70%	0%	Pour améliorer l'accès à l'eau potable, les systèmes d'adduction doivent être fonctionnels. Par conséquent l'indicateur est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, aucune réalisation n'a été enregistrée pour l'aspect assainissement. Cependant il faudrait préciser si cet indicateur concerne les systèmes dans une collectivité territoriale mis en place par REGLEAU ou tous les systèmes. Dans ce dernier cas, il semble trop ambitieux.
	I.e Pourcentage (%) de fonctionnalité des points d'eau potable.		54%	70	0%	Pour améliorer l'accès à l'eau potable, les systèmes d'adduction doivent être fonctionnels. Par conséquent l'indicateur est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, aucune réalisation n'a

						été enregistrée. Sachant le programme dispose de ressources financières non engagées, la cible de cet indicateur demeure réaliste
	I.f % de SAEP/PE dont les coûts d'exploitation (gestion et maintenance) sont couverts par les tarifs des usagers (pour les réseaux accompagnés à travers le programme).		7%	70	0%	Cet indicateur permet d'appréhender l'autonomie financière des SAEP, il est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, aucune réalisation n'a été enregistrée. L'atteinte de la cible est liée à la capacité des usagers à payer les tarifs de l'eau. La cible de cet indicateur paraît peu réaliste.
	I.g Nombre de municipalités qui financent leur unité EPA par leurs fonds propres (FGDCT, recettes fiscales, etc.).		0	4	0%	Cet indicateur permet d'appréhender l'autonomie financière des mairies. Il est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, aucune réalisation n'a été enregistrée. Vu les retards récurrents dans le versement du FGDCT la cible de cet indicateur paraît peu réaliste.

Extrant (Output) I.1: Mise en capacité des municipalités : La municipalité a les capacités pour assumer ses fonctions liées à la fourniture durable de services EPA.	I.1.a Nombre de plans EPA élaborés de manière intégrée et participative par les municipalités		0	4	100%	Cet indicateur mesure l'implication des Municipalités dans la planification des services EPA, il est donc pertinent. La cible est atteinte.
	I.1.b Nombre de municipalités qui ont un compte EPA séparé.		0	4	100%	Selon Helvetas cet indicateur n'est plus pertinent puisque les comptes bancaires ont été créés uniquement pour le programme REGLEAU.
	I.1.c Nombre de municipalités qui ont une rubrique EPA dans leur budget local.		0	4	100%	Cet indicateur mesure l'implication des municipalités dans la planification des services EPA, il est donc pertinent. La cible est atteinte.
	I.1.d Nombre de municipalités ayant une unité EPA.		0	4	100%	Cet indicateur mesure l'implication des municipalités dans la planification des services EPA, il est donc pertinent. la cible est atteinte
	I.1.e % d'ouvrages construits ou réhabilités durant la période du REGLEAU respectant les normes techniques (certificats de remises).		N/A	70	0%	Cet indicateur mesure l'implication des municipalités dans la construction des infrastructures EPA. La cible est réaliste

	<p>I.1.f Nombre de municipalités ayant un système de suivi de la couverture et de la fonctionnalité des systèmes EPA en place</p>		0	4	0%	<p>Cet indicateur mesure l'implication des municipalités dans la planification des services EPA, il est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, aucune réalisation n'a été enregistrée. Il paraît trop optimiste d'assumer que toutes les mairies couvertes par le programme vont avoir un système de suivi de la couverture et de la fonctionnalité des systèmes EPA en place. La mairie de Jacmel paraît être très réfractaire par rapport à RÉGLEAU</p>
	<p>I.1.g Pourcentage d'ouvrages EPA réhabilités ou construits à travers le programme qui ne se trouvent pas dans des zones à risques ou qui présentent des mesures de mitigation adaptées.</p>		N/A	75	0%	<p>Cet indicateur mesure l'accès aux EPA, il est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, aucune réalisation n'a été enregistrée. Sachant le programme dispose de ressources financières non engagées, la cible de cet indicateur demeure réaliste.</p>

	I.1.h Pourcentage de sources captées avec des périmètres de protection définis / respectés.	Définis	N/A	50	0%	Cet indicateur mesure l'accès aux EPA, il est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, aucune réalisation n'a été enregistrée. Sachant le programme dispose de ressources financières non engagées, la cible de cet indicateur demeure réaliste.
		Respectés	N/A	30	0%	Cet indicateur mesure l'accès aux EPA, il est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, aucune réalisation n'a été enregistrée. Sachant le programme dispose de ressources financières non engagées, la cible de cet indicateur demeure réaliste.
Extrant (Output) I.2: Mise en capacité des OREPA : L'OREPA a les capacités pour assumer ses fonctions d'appui technique, de contrôle, de suivi, de communication et de coordination de manière performante.	I.2.a Nombre de passations de marché « cogérées » entre l'OREPA et la municipalité.		0	20	70%	L'indicateur est pertinent. Pour l'atteinte de la cible. Helvetas suggère qu'il faut définir « passations » et/ou augmenter la cible.
	I.1.f Nombre de municipalités ayant un système de suivi des ouvrages en place.		0	4	0%	Cet indicateur mesure l'implication des municipalités dans la planification des services EPA, il est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, aucune réalisation n'a été enregistrée. Il paraît trop optimiste

						d'assumer que toutes les mairies couvertes par le programme vont avoir un système de suivi de la couverture et de la fonctionnalité des systèmes EPA en place. La mairie de jacmel paraît être très réfractaire par rapport à RÉGLEAU
I.2.c Nombre de réunions de coordination régionales/départementales.	Régionales	0	8	25%	Cet indicateur mesure l'implication des OREPA dans la mise en capacité des municipalités EPA, il est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, deux rencontres régionales ont été réalisées. Pour les trois ans restants, la réalisation de six rencontres semble réaliste mais paraît trop optimiste.	
	Départementales	0	16	6%	Cet indicateur mesure l'implication des OREPA dans la mise en capacité des municipalités EPA, il est donc pertinent. Après trois ans de mise en œuvre, deux rencontres régionales ont été réalisées. Pour les trois ans restants, la réalisation de 13 rencontres paraît trop optimiste.	

<p>Extrant (Output) 1.3: Mise en capacité des associations d'utilisateurs : Les associations d'utilisateurs ont les capacités pour assumer leurs fonctions dans les mécanismes de redevabilité du service EPA</p>	<p>1.3.a Pourcentage de nouveaux réseaux ayant une association d'utilisateurs fonctionnelle.</p>		N/A	70	0%	<p>Cet indicateur mesure l'implication des associés des utilisateurs dans le contrôle des EPA. Une clarification de "fonctionnel" est nécessaire. Sachant que l'atteinte repose sur la mobilisation de la communauté (très intense en temps), il peut s'avérer difficile d'atteindre la cible.</p>
	<p>1.3.b Nombre et % d'associations d'utilisateurs avec une femme occupant un poste de décision (président, vice-président, secrétaire, trésorière).</p>		0	30	0%	<p>Cet indicateur mesure l'implication des associés des utilisateurs dans le contrôle des EPA. Sachant que l'atteinte repose sur la mobilisation de la communauté (très intense en temps). La cible sera réaliste si le programme peut influencer l'implication des femmes dans les postes de décisions.</p>
<p>Extrant(Output) 1.4: Mise en capacité des gestionnaires : Les gestionnaires de services EPA ont les capacités pour assumer leurs fonctions de manière performante.</p>	<p>1.4.a Nombre d'opérateurs formés à la maintenance, à la gestion financière et à la gestion commerciale</p>		46	15	0%	<p>Cet indicateur est pertinent dans la mesure de la mise en capacité des gestionnaires. la cible paraît très réaliste. Les ressources non encore mobilisées dans le budget peuvent financer cette activité</p>

Extrant(Output) I.5: Mise en capacité du secteur privé : Le secteur privé local a les capacités pour assumer ses fonctions de fourniture de service et de produit (y compris leur promotion) d'appui à la fourniture de service.	I.5.a Nombre de boss-maçons formés au marketing de l'assainissement (F/H).	F	0	10	0%	Cet indicateur est pertinent dans la mesure de la mise en capacité du secteur privé. La cible paraît très réaliste. Les ressources non encore mobilisées dans le budget peuvent financer cette activité.
		H	24	10	0%	
Extrant (Output) I.6: Concertation et redevabilité : Des espaces et des mécanismes de concertation et de redevabilité entre les acteurs de la gouvernance locale du service EPA sont mis en place et fonctionnels.	I.6.a Nombre de réunions de la table sectorielle communale auxquelles participent les acteurs EPA de la commune.		N/A	64	2%	Cet indicateur permet d'appréhender le niveau de concertation entre les parties prenantes. Au regard de la performance passée du programme l'atteinte de la cible semble peu réaliste pour les trois ans restants.
	I.6.b Nombre d'audit public réalisés par les municipalités.		N/A	16	6%	Cet indicateur permet d'appréhender le niveau de concertation entre les parties prenantes. Au regard de la performance passée du programme l'atteinte de la cible semble peu réaliste pour les trois ans restants.

			N/A	I	0%	Cet indicateur permet d'appréhender le niveau de concertation entre les parties prenantes. La cible de l'indicateur est très réaliste.
Extrant (Output) I.7: Chaîne de l'assainissement : Un modèle de gestion de la chaîne d'assainissement (de la production à la valorisation) est testé dans une commune.	I.7.a Le modèle de la chaîne de l'assainissement (y compris les flux financiers) est documenté et présenté au niveau national		N/A	I	0%	Cet indicateur permet d'appréhender la chaîne d'approvisionnement. La cible de l'indicateur est hors d'atteinte selon les trouvailles de la revue interne du programme.
	I.7.b Nombre d'unité de traitement/valorisation des boues de vidange mise en place		N/A	I	0%	Cet indicateur permet d'appréhender la chaîne d'approvisionnement. La cible de l'indicateur est hors d'atteinte selon les trouvailles de la revue interne du programme.

Effet (Outcome) 2: « Création d'un environnement favorable »: Le cadre réglementaire (y compris les stratégies), la coordination et le partage d'expériences sont propices à la gouvernance locale EPA à l'échelle du pays.	2.a Nombre de PTFs supplémentaires qui appuient le processus de la maîtrise d'ouvrage communale (reflété dans la stratégie pays du PTF ou dans un programme).		0	1	0%	Cet indicateur permet d'appréhender le partage d'expérience dans REGLEAU. La cible de l'indicateur est relativement réaliste car le programme a une faible influence sur l'implication des PTF.
	2.b Nombre de stratégies de la DINEPA faisant référence à la gouvernance locale de l'eau.		0	1	0%	Cet indicateur permet d'appréhender le partage d'expérience dans REGLEAU. La cible de l'indicateur est relativement réaliste car le programme a une faible influence sur les actions de la DINEPA.
	2.c Nombre d'innovations proposées par les Universités/centres de formation		0	1	0%	Cet indicateur permet d'appréhender le partage d'expérience dans REGLEAU. La cible de l'indicateur est très réaliste.
Extrant (Output) 2.1: Dialogue sectoriel : Les thèmes clés pour le REGLEAU sont discutés dans le dialogue sectoriel (entre la DINEPA, les	2.1.a Nombre de rencontres dans les plateformes de dialogue qui reprennent les thèmes du REGLEAU.		N/A	12	50%	Cet indicateur permet d'appréhender le partage d'expérience dans REGLEAU. La cible de l'indicateur est très réaliste.

ministères, les PTF et les acteurs locaux pertinents).	2.1.b Nombre de rencontres sur des thématiques liées au genre (par exemple hygiène menstruelle, débat sur le travail non rémunéré, etc.).		N/A	2	0%	Cet indicateur permet d'appréhender le partage d'expérience dans REGLEAU. La cible de l'indicateur est très réaliste.
	2.1.c Pourcentage des rencontres avec la participation des représentants des collectivités territoriales (association régionale de maires, représentants élus ou personnels).		N/A	30	20%	Cet indicateur permet d'appréhender le partage d'expérience dans REGLEAU. Cependant, le dénominateur pour cet indicateur n'est pas clair. Au regard de la performance du programme au cours de ces trois années, l'atteinte de 80% de la cible pour les trois ans restants paraît trop optimiste.

<p>Extrant (Output) 2.2: Capitalisation et passage à l'échelle : Les directions des autres OREPA, les unités départementales de l'OREPA Sud, ainsi que les municipalités du département du Sud-Est sont informées des expériences du REGLEAU et l'alimentent avec leurs expériences.</p>	<p>2.2.a Nombre de réunions impliquant d'autres OREPA, URD, ou municipalités.</p>		<p>N/A</p>	<p>12</p>	<p>8%</p>	<p>Cet indicateur permet d'appréhender le partage d'expérience dans REGLEAU. Au regard de la performance du programme au cours de ces trois années, l'atteinte de 80% de la cible pour les trois ans restants paraît trop optimiste.</p>
<p>Extrant (Output) 2.3: Vulgarisation et diffusion : Les stratégies et approches EPA sont vulgarisées et diffusées à différents niveaux (p.ex.</p>	<p>2.3.a Nombre de stratégies/approches vulgarisées.</p>		<p>N/A</p>	<p>2</p>	<p>50%</p>	<p>Cet indicateur permet d'appréhender la vulgarisation et la diffusion. Cependant La définition de « vulgarisées » manque de précision. La cible est très réaliste</p>

municipalités, citoyens et citoyennes, etc.).	2.3.b Nombre de campagnes de communication pour le changement de comportement effectuées selon la méthode RANAS dans les communes du REGLEAU.		N/A	4	0%	Cet indicateur permet d'appréhender la vulgarisation et la diffusion. La cible est très réaliste.
Extrant (Output) 2.4: Formations EPA : Les formations existantes des Universités et centres de formation régionaux sont adaptées aux besoins du secteur EPA.	2.4.a Nombre de modules de formation EPA des Universités et des centres de formation professionnelle mis à jour au regard des approches REGLEAU.		N/A	1	0%	Cet indicateur permet d'appréhender le développement de formation adapté aux EPA. La cible est très réaliste.

Cette analyse présentée dans le tableau précédent montre que les indicateurs retenus par REGLEAU appréhendent l'accès aux services EPA, l'émergence d'un cadre favorable, la mise en capacité des mairies, la mise en capacité de l'OREPA Sud, la sensibilisation, la concertation et la redevabilité qui sont partie intégrante de l'hypothèse de développement de REGLEAU. Les responsables de Helvetas précisent que les indicateurs supportent la prise de décision et facilitent l'ajustement des stratégies en conséquence. Cependant, si la théorie du changement les englobe, elle n'assure pas une appropriation totale de l'hypothèse de développement du REGLEAU.

La théorie du changement de REGLEAU fait ressortir que **SI** la gouvernance locale de l'eau potable et de l'assainissement (municipalités, société civile et secteur privé) est renforcée et des mécanismes de dialogue et de concertation permettant de fournir un service d'eau potable de qualité sont mis en place, **ET** le cadre réglementaire, la coordination et le partage d'expériences sont propices à la gouvernance locale du secteur EPA à l'échelle du pays **ALORS** les services EPA locaux seront fournis de manière efficace, durable, équitable, participative et transparente. **Par conséquent**, les conditions de vie des populations seront améliorées.

En examinant l'hypothèse de développement de REGLEAU au regard des changements appréhendés par les indicateurs, il est constaté que l'aspect transfert de la maîtrise des ouvrages qui est capital pour le programme n'est pas pris en compte. Le cadre logique du programme ne comporte aucun indicateur pouvant mesurer explicitement la capacité des mairies à assurer la maîtrise des ouvrages. Ce constat est corroboré par l'équipe Helvetas qui estime qu'un nouvel indicateur doit être ajouté pour appréhender la maîtrise des ouvrages par les municipalités. En ce sens, Helvetas a proposé l'ajout d'un indicateur qualitatif sous l'effet I (« Gouvernance locale du secteur EPA ») concernant la prise de fonction des municipalités dans la maîtrise d'ouvrage : « Nombre de municipalités qui ont pris en charge au moins un tiers des fonctions de maîtrise d'ouvrage EPA en co-facilitation | Cible : 3 | Moyen de vérification : outil de suivi de la prise de fonction ». Plus loin, ils ont déclaré entamer des démarches auprès de la Coopération Suisse pour enlever l'indicateur d'impact du programme sur le nombre de maladies hydriques.

Conclusion (réponse QE2)

Globalement, la situation sécuritaire, les troubles socio-politiques, le COVID, les difficultés financières des mairies, les manques de ressources des OREPA et la longue durée de la mobilisation des acteurs locaux ont paralysé la performance du programme sur ces trois dernières années. Le peu d'indicateurs qui ont des valeurs actualisées englobent en majorité l'accès à l'eau, la capacité des municipalités à fournir des services EPA, la concertation entre les parties prenantes. Sachant que REGLEAU était conçu dans un

environnement qui était plus tranquille, l'analyse de la pertinence des indicateurs et du réalisme de leurs cibles a mis en exergue que globalement les indicateurs sont pertinents mais des mises à jour sont nécessaires. Plus précisément, il y a nécessité de revoir les cibles des indicateurs afférents à la gouvernance et l'assainissement notamment celle de l'indicateur I.g "Nombre de municipalités qui financent leur unité EPA par leurs fonds propres". La ligne de base a permis de fixer cette cible à quatre municipalités. Néanmoins, vu le temps investi et l'effort consenti pour mobiliser la municipalité et le faible niveau de capacité des mairies observé par l'équipe Helvetas, la cible est déclarée trop ambitieuse. L'équipe d'évaluation estime qu'il s'avère nécessaire :

- d'ajouter un indicateur qui mesure le transfert de la maîtrise des ouvrages ;
- d'enlever l'indicateur sur la chaîne de l'assainissement ;
- de réviser les cibles pour les indicateurs : I.2.b, I.d I.f, I.g, I.1.f, I.2.c, I.3.a, I.3.b.

Aussi, l'équipe d'évaluation constate qu'en théorie les indicateurs sont appropriés dans la mesure de l'intégration du genre mais l'implication des femmes dans les décisions n'est pas bien appréhendée.

En effet, comme prévu dans le document du programme, l'aspect genre est appréhendé dans le système suivi et évaluation par la désagrégation dans indicateurs applicables aux individus par sexe et l'utilisation d'un indicateur qui appréhende le nombre d'individus sensibilisés sur le genre. Aussi, pendant la ligne de base, la référente genre a procédé à une analyse comparative du sexe ACS + pour les activités du programme. Cette analyse a montré que le système de suivi et d'évaluation de REGLEAU est sensible au genre car les indicateurs applicables aux extrants (outputs) englobent l'égalité et cette égalité est prise en compte dans l'évaluation. Cependant, selon le responsable de la Coopération Suisse en Haïti, sur le papier les indicateurs sont pertinents vers le renforcement du leadership des femmes dans les communes ; toutefois, lors du monitoring sur le terrain, les données sont peu suffisantes pour documenter les progrès en matière d'implication des femmes.

L'équipe d'évaluation pense que des données sur la participation des femmes dans toutes les sphères d'intervention du programme devraient être disponibles. Plus précisément, la participation des femmes dans l'exploitation des SAEP, l'élaboration des plans EPA, la gestion des EPA, la réhabilitation, la construction et le suivi des ouvrages, la protection des sources, la coordination régionale et départementale, la table sectorielle et les plateformes de dialogue.

QE3. QUELLES SONT LES STRATEGIES ET APPROCHES POSSIBLES POUR LA FIN DE LA PHASE ET UNE EVENTUELLE PHASE FUTURE, DANS LA PERSPECTIVE DU RETRAIT DE LA COOPERATION SUD PREVU POUR 2024 ?

Pour apporter des éléments de réponse à cette question, l'équipe d'évaluation s'est focalisée sur l'aspect durabilité, les leçons apprises et recommandations recueillies lors des entretiens avec les acteurs du programme.

3.1 Stratégie de durabilité de REGLEAU/Mise en application de l'approche systémique

Selon le document du programme, pour assurer la durabilité des effets du programme, REGLEAU a développé une approche systémique qui se base sur la fourniture de services EPA et le renforcement de la gouvernance. Ainsi, REGLEAU, en mettant les acteurs au centre, évalue de manière participative les besoins des acteurs (demande) et conçoit des réponses adaptées à ces besoins (intervention). Tout ceci se fait en tenant compte des interactions qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'intervention (fonction essentielle) proposée et des procédures mises en place (règles).

Ainsi, REGLEAU se veut être en mesure d'anticiper tout dysfonctionnement pouvant limiter la réponse aux besoins. Par cette approche, REGLEAU connaît les acteurs, leur implication, leur capacité et leur interaction ainsi que les ressources nécessaires pour qu'ils puissent assumer leurs fonctions.

Les acteurs tels que la DINEPA, l'OREPA, l'URD, ainsi que les acteurs locaux (municipalités et acteurs de la société civile) sont au centre des interventions du programme. La revue des plans et des rapports opérationnels a indiqué l'implication de l'URD, de l'OREPA et de la DINEPA dans les activités de pilotage stratégique et opérationnel et la réalisation de table sectorielle pour la promotion du dialogue et de la concertation entre le MICT et les programmes REGLEAU et PAGODE pour le démarrage en 2021.

Aussi, REGLEAU a lancé la planification communale en Eau Potable et Assainissement par un inventaire du personnel municipal composant les unités eau potable et assainissement et en menant une réflexion autour des tâches et responsabilités de ces unités. Ainsi, les municipalités ont posé les fondements structurels.

3.2 Durabilité des services EPA

Selon le document de programme, REGLEAU a été conçu de sorte que les services EPA soient durables. REGLEAU appréhende la durabilité suivant six aspects différents : la durabilité environnementale, sociale et économique, ainsi que la durabilité institutionnelle, technique et des savoirs. Dans sa mise œuvre, le programme assure que ses interventions soient conformes aux normes environnementales, prennent en compte les besoins/intérêts des communautés marginalisées (durabilité sociale), les réseaux soient fiables financièrement (durabilité économique), et un partage des connaissances et expériences des parties prenantes (technique et savoir). La revue des rapports annuels a montré que pour l'aspect social,

REGLEAU favorise l'intégration des différents groupes (groupes marginalisés) dans les espaces de discussion.

Pour la viabilité économique, selon le rapport annuel 2020, REGLEAU a œuvré pour le renforcement des capacités d'investissement des municipalités en :

- Créant des comptes séparés EPA pour les municipalités
- Planifiant un programme d'accompagnement des municipalités pour la mobilisation fiscale

Néanmoins cette viabilité financière est loin d'être atteinte. En effet, le programme est au stade de réhabilitation des SAEP/PE (rapports annuels). Par conséquent, leurs coûts d'exploitation ne sont pas encore couverts par les tarifs payés par les usagers et aucune municipalité ne finance leur système EPA à partir de leurs fonds propres (rapports annuels, la table de suivi des indicateurs). La communauté a exprimé dans les entretiens le problème de l'accessibilité des tarifs, surtout pour les groupes marginalisés comme un sujet de grande préoccupation (*Leaders/ responsables organisations de femmes*).

Finalement pour la durabilité institutionnelle et le partage des savoirs/expérience, la table sectorielle joue son rôle d'espace de concertation entre les acteurs, des réunions sont réalisées (*rapports annuels*). Cependant, il n'y a pas encore de PTF supplémentaires qui appuient le processus de maîtrise d'ouvrage communal, ni de stratégies de la DINEPA faisant référence à la gouvernance locale de l'eau (*table de suivi des indicateurs*).

Sur la base de ces considérations, l'équipe d'évaluation estime que le mécanisme de durabilité de REGLEAU est faiblement enclenché, il convient alors aux acteurs d'adopter immédiatement des stratégies pour la pérennisation des effets, surtout dans la perspective du retrait de la Coopération Suisse en Haiti.

3.3 Stratégie de mitigation des risques liés au retrait de la coopération sud prévu pour 2024 Conserver l'approche REGLEAU en perfectionnant l'aspect l'ingénierie sociale.

L'approche systémique et participative est le cœur de métier de REGLEAU. Elle a permis de bien appréhender les besoins des parties prenantes et leur a conféré une posture tournée vers la prise de responsabilité. Les maires se voient comme acteurs du développement dans leur commune (*rapports annuels, entretiens avec les maires*). Si l'approche se trouve payante mais elle demande d'être améliorée en mettant l'accent sur l'ingénierie sociale (*OSC/OCB*).

La conception du programme a été participative, les parties prenantes étaient impliquées dans toutes les phases de la conception (*document de projet, entretiens avec les acteurs nationaux et locaux*). Cependant, les restrictions dues à la Covid-19 ont entraîné un ralentissement important de sensibilisation et de communication (*Helvetas*).

L'équipe d'évaluation pense que le partenaire de mise en œuvre aurait pu recourir à des canaux de communication ou des modes de sensibilisation qui ne nécessitent aucun rassemblement d'individus tels

que : la diffusion de capsules d'information à la radio ou animation de d'émissions radiodiffusées, dissémination de flyers, et sensibilisation à partir des réseaux sociaux. Ce qui aurait contribué à diminuer cette perception constatée lors des entretiens de faible appropriation du programme par les acteurs de la société civile.

3.4 Recourir à des mécanismes technique et financier (humanitaire/urgence,PTF)

Selon la Coopération Suisse en Haïti, les programmes sur l'EPA peuvent être classés comme des programmes d'urgence humanitaire. Le financement de projet en Haïti par la Suisse ne s'arrête pas avec le retrait de la mission mais elle continuera à intervenir à travers les fonds multilatéraux (Banque Mondiale et la BID) et à travers des programmes humanitaires. (*Coopération Suisse*)

La cartographie des interventions en EPA de la DINEPA a permis de constater que la Banque Mondiale, la BID, l'AECID, et le projet UrbAyiti sont activement impliqués dans la mise en place d'infrastructures EPA Haïti (*Coopération Suisse*). La Banque Mondiale démontre un intérêt croissant pour l'approche communale de REGLEAU et se dit prête à collaborer avec le programme surtout dans la commune de la Vallée de Jacmel. (*Banque Mondiale*). D'autres PTF comme UE à travers le UrbAyiti et AECID sont impliqués dans la mobilisation fiscale, l'eau et l'assainissement dans le Sud, et la Grand 'Anse.

3.5 Intensifier le renforcement des capacités des OREPA, URD pour la prise en charge des activités de REGLEAU

La décentralisation des services EPA est la responsabilité du gouvernement haïtien à travers la DINEPA. Avec l'aspect inclusif et déconcentré prôné par REGLEAU, il est important que les unités déconcentrées de la DINEPA puissent avoir une maîtrise de cette approche pour assurer leur rôle dans l'accompagnement technique des municipalités. Ainsi l'équipe d'évaluation pense qu'un renforcement spécifique et ciblé de l'OREPA, URD et le CTE est nécessaire en vue de la continuité et la duplication du modèle.

Dans certaines mairies, des cadres municipaux expriment leur inquiétude du fait de l'investissement qui se fait dans le renforcement de leurs capacités alors que les maires étant des élus-es, donc sujets à être renouvelé-es aux prochaines joutes électorales, ils peuvent être renvoyés. REGLEAU devrait d'une part travailler avec le PAGODE à la mise en œuvre du Programme de Modernisation des Administrations Communales (PMAC) du MICT dans ces mairies et d'autre part de capitaliser sur les structures lui permettant de faire une dissémination de l'approche à travers les structures plus stable comme les unités de la DINEPA : OREPA, URD et CTE ; et les espaces de concertation incluant les partenaires techniques et financiers.

Conclusion (réponse QE3)

L'équipe d'évaluation pense qu'en appliquant des actions de mitigation reposant sur la principale force du projet, son approche systémique, l'équipe REGLEAU peut développer des approches et de stratégies visant l'intensification du renforcement des capacités des OREPA, URD pour la prise en charge des activités de REGLEAU, l'établissement des mécanismes technique et financier de collaboration et de concertation avec d'autres PTF intervenant dans le secteur, et le perfectionnement du travail d'ingénierie sociale du programme pour une éventuelle phase future du programme. Cette approche systémique devra s'élargir pour inclure ne serait-ce qu'au niveau périphérique les initiatives des autres PTF qui deviendront les garants de la duplication du REGLEAU dans d'autres communes du pays.

III.2 QUESTIONS TRANSVERSALES

GENRE ET ÉQUITÉ SOCIALE

Selon le document de projet, dans le processus d'élaboration du programme, une analyse effectuée sur le contexte autour du programme avait indiqué que les inégalités basées sur le genre persistantes empêchent une jouissance équitable des droits. Ce faisant, la définition de la population cible avait envisagé de s'assurer de la considération lors de la planification et de la mise en œuvre des activités, des groupes vulnérables composés des femmes et des enfants ; des personnes âgées ou à mobilité réduite ; des personnes résidant dans des zones difficilement accessibles ; des personnes logeant dans un habitat rudimentaire ; des personnes n'ayant pas accès aux services de base.

Pour s'assurer de l'alignement du programme avec certaines exigences liées à la conception de programme sensible au genre, des questions fondamentales relatives à l'intégration de l'égalité hommes-femmes avaient été répondues dans le document de programme pour vérifier la conformité avec la politique de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) en matière d'égalité et d'intégration institutionnelle en premier lieu puis de l'explicité du fait d'aborder les points fondamentaux dans le but de promouvoir l'égalité hommes-femmes.

La performance réalisée au niveau de la liste de contrôle (checklist) genre laisse entrevoir que le genre et l'équité sociale sont transversales à toutes les interventions du REGLEAU. Étant défini dès le début comme une approche spécifique devant être appliquée dans la mise en œuvre du programme, six axes principaux ont été définis pour résumer cette approche :

1. Le renforcement de la voix et du leadership des femmes et des groupes défavorisés par le changement de perception du rôle de la femme dans le renforcement de la société par la sensibilisation en particulier aux problèmes liés au manque d'accès à des toilettes séparées pour les filles à l'école et l'hygiène menstruelle.
2. Le renforcement de la confiance en soi des femmes et leur capacité de s'exprimer et de participer au processus de planification et de prise de décision ; la formation et le renforcement de la participation des femmes dans des positions clés ou dans des métiers généralement masculins.
3. L'adaptation des systèmes et infrastructures EPA pour une meilleure considération du genre et des groupes défavorisés en termes d'accès aux services, à travers le renforcement de la volonté et la capacité des acteurs du secteur et L'adaptation de l'infrastructure et des produits en fonction des besoins des femmes.
4. L'intégration des aspects de genre et équité sociale dans le dialogue sectoriel.
5. L'intégration des aspects genre dans le suivi-évaluation.
6. L'Élaboration d'une stratégie GES conjointement avec les acteurs locaux.

Partant d'une recherche qualitative, une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) a été élaborée afin de mieux cerner les principaux enjeux et comprendre les besoins pratiques et stratégiques des femmes, des filles et des groupes vulnérables en matière d'EPA et trouver des éléments pertinents qui permettraient de proposer une stratégie réaliste prévoyant des activités visant une réduction des inégalités fondées sur le genre et autres facteurs. Cette ACS+ a fourni des éléments pertinents sur la compréhension de la division sexuelle dans l'approvisionnement, le stockage et la gestion de la ressource en eau potable, ainsi que du rôle des femmes dans l'assainissement et des perceptions par rapport aux besoins des groupes marginalisés.

Ainsi, les résultats de cette recherche ont permis de comprendre les tendances générales concernant la vision des responsabilités des femmes et des hommes en matière d'EPA et la perception des spécificités liées aux priorités des personnes à besoins spéciaux. Un ensemble de recommandations a été formulé et a servi à alimenter une stratégie spécifique en matière de genre et équité sociale.

Considérant particulièrement que les services d'eau, assainissement et hygiène (EAH) sont reconnus comme relevant de la responsabilité des femmes, et qu'elles ont moins d'accès aux ressources et aux prises de décisions et de responsabilités dans le processus de mise en œuvre des programmes, le programme REGLEAU a développé trois axes stratégiques dans le souci de témoigner sa pleine conscience des besoins, rôles sociaux et responsabilités des hommes et des femmes :

1. Dans son premier axe stratégique qui vise le renforcement de la voix et du leadership des femmes et des groupes défavorisés, le programme entend passer par leur implication dans les mécanismes d'accès et de gestion dans la mise en place des actions d'implémentation du programme afin de leur donner la possibilité de renforcer leur potentiel de leadership pour influencer les processus de décisions au sein des structures de prise en charge du service EPA. Des mesures telles : le recensement et renforcement des organisations de femmes et féministes dans les communes d'intervention du programme ; l'implication des personnalités et responsables locaux dans la promotion du GES ; la promotion de la participation des femmes, des filles et des groupes vulnérables dans les activités et le renforcement de leurs capacités ; le renforcement des capacités des parties prenantes du programme sur l'importance de l'approche GES ; et d'autres mesures communes, sont prises de sorte à consolider cet axe.
2. Dans son deuxième axe stratégique : Renforcement des systèmes et infrastructures EPA pour une meilleure considération du genre et des groupes défavorisés en termes d'accès aux services, le programme proposait des mesures pour prendre en compte le GES dans la mise en place des infrastructures EPA telles : la compréhension de la division sexuelle du travail dans l'approvisionnement en eau, la consultation prioritaire des groupes défavorisés, la séparation par

sexe des blocs sanitaires, l'instauration des quotas d'embauches selon le sexe pour les firmes de construction qui œuvrent dans le programme ; pour ne citer que celles-là.

3. Dans son troisième axe stratégique : Intégration des aspects de genre et équité sociale dans le dialogue sectoriel, comme dynamique de changement de comportement à tous les niveaux, qui insiste sur le fait que l'accompagnement des municipalités et des autres acteurs, doit inclure des appuis en processus de plaidoyer auprès de ces instances pour que toutes leurs décisions s'appuient sur la reconnaissance de la problématique du GES.

Disponibilité de ressources internes

Ressources humaines

Spécifiques au GES, les ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre du programme comprennent au sein de l'équipe technique une ingénieure sociale et responsable GES qui a pour responsabilités, premièrement d'accompagner les acteurs locaux pour susciter la mobilisation communautaire autour de la réalisation, le suivi et la gestion des systèmes EPA et pour renforcer la demande locale en assainissement ; deuxièmement, de travailler à la promotion de l'égalité femmes-hommes et la prise en compte de l'équité sociale dans la mise en œuvre de REGLEAU.

Plus spécifiquement, ses responsabilités sont le développement de méthodologies, formations et accompagnement dans la thématique genre et équité sociale, l'appui des acteurs dans la mobilisation communautaire et les activités d'ingénierie sociale liées à la construction et la gestion des systèmes EPA, l'appui à la mise en place des associations d'usagers et leur renforcement, l'appui à la sélection et la formation (professionnalisation) des exploitants des systèmes EPA, la promotion de l'égalité femmes-hommes et prise en compte de l'équité sociale dans la mise en œuvre de REGLEAU et l'appui aux acteurs pour la prévention des conflits entre différents utilisateurs et différentes utilisations de l'eau.

2. Ressources financières :

La présence d'une ligne budgétaire consacrée au GES est dans le budget. Cependant même si le montant peut être qualifié de minime mais selon l'équipe d'Helvetas, d'autres fonds peuvent être dégagés suivant les besoins.

3. Réalisation d'activité de base concernant le Genre et l'Équité Sociale

Un atelier de formation sur le genre et équité sociale a pu être réalisé avec les unités d'EPA et quelques cadres des municipalités.

Au niveau des entretiens, l'analyse s'est faite sur trois points :

i) L'implication des femmes dans les activités du programme

La réalisation d'une ACS+ au niveau des communes qui devait permettre d'adapter la stratégie de promotion de l'équité femmes hommes (EFH) du programme aux réalités locales. Étant un processus

d'analyse inter sectionnelle, l'ACS+ tient compte de facteurs allant au-delà du sexe et du genre, comme la religion, l'âge, la situation ou la condition de l'habitat, les handicaps, entre autres. Pour alimenter ce rapport, une enquête de terrain a été réalisée entre juillet et août 2019. Cette dernière cherchait à aborder trois grands problèmes :

- L'accès et la gestion de l'EPA,
- Les responsabilités des femmes et des hommes et
- La situation des personnes à besoins spéciaux,
- Une réflexion/étude de marché (RMA) avec les femmes membres des associations d'usagers sur des activités génératrices de revenus dans le secteur EPA.

Selon les autorités locales même si les femmes sont impliquées, mais c'est à un degré moindre que les hommes. Quand le programme invite les femmes, elles ne sont pas nombreuses à se présenter. Au niveau de Morne A Bruler par exemple, le comité compte des femmes et le quota de 30% est respecté (*Autorités communales- Leaders/ responsables organisations de femmes*).

ii) La promotion du leadership des femmes et des autres groupes marginalisés

Les premières formations se sont portées sur des compétences dites "soft" comme leadership, bonne gouvernance, genre et équité sociale tandis que les secondes se sont axées sur le renforcement du leadership féminin, l'adaptation des services EPA aux besoins pratiques et stratégiques des femmes/filles et des groupes vulnérables, ainsi que l'intégration de la société civile dans la réalisation, le suivi et la gestion des services EPA. Les femmes membres des associations d'usagers ont suivi cette série de formations.

Après une formation de 3 jours avec les autorités locales et les cadres municipaux, ceux-ci ont pu témoigner que la perception qui fait croire que les femmes ne peuvent pas être des ingénieures ou jouer des rôles traditionnellement masculins tend à changer. Les acteurs de la société civile ont souligné que le savoir-faire des femmes est important dans la mise en œuvre de ce programme pour le bien-être de la communauté et qu'il faut continuer leur mobilisation à travers les organisations de femmes pour sensibiliser les femmes à prendre part aux activités du programme. Cependant ces activités demeurent insuffisantes. Pour assurer une intégration efficace des questions de genre et d'équité sociale, il faut que des outils guidant et sensibilisant sur les questions de genre soient élaborés et utilisés (*Helvetas*).

iii) La Gestion locale de l'EPA

Pour l'année 2020-2021, les actions suivantes ont été entreprises :

- Élaboration d'une stratégie de mobilisation communautaire pour faciliter l'implication des acteurs dans la construction et la gestion des systèmes EPA ;
- Élaboration d'une stratégie de gestion des systèmes EPA.
- Finalisation de la stratégie GES.

Pour la gestion de l'eau, le comité provisoire de Morne à Brûler de la commune de La Vallée de Jacmel compte cinq (5) personnes dont deux (2) femmes. Ce comité de gestion provisoire n'a pas de jeune, ni de personne à mobilité réduite. Au niveau de la gestion, les femmes sont impliquées essentiellement dans le programme à travers les réunions. Elles sont absentes dans les travaux générateurs de revenus. Les leaders des organisations de femmes ne savent pas comment se positionner pour que les femmes puissent bénéficier des avantages économiques de la gestion EPA (*Leaders/ responsables organisations de femmes*). Les femmes qui participent actuellement aux activités bénévoles comme le nettoyage des captages se demandent si elles seront toujours sollicitées quand ces rôles seront gratifiants (*Leaders/ responsables organisations de femmes*).

Les femmes sont préoccupées par le coût du service. Il y a vraiment des personnes vulnérables ne pouvant pas payer le service, le prix doit être abordable pour la population (*Leaders/ responsables organisations de femmes*).

L'opérateur d'un réseau, parfois aussi appelé gestionnaire dans ce contexte, a la charge de la gestion technique (gestion quotidienne de l'ouvrage, chloration, gestion des vannes, réparations), commerciale (collecte des paiements, communication avec les usagers, etc.) et financière (gestion efficiente, comptabilité selon les règles de l'art, transparence) d'un ouvrage. Les femmes se disent prêtes à participer à la gestion de l'eau cependant le système de gestion doit être conçu de manière à leur offrir cette opportunité (OCB Femmes).

Planification de l'opérationnalisation de la stratégie Genre

Pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie GES dans les communes de REGLEAU, une note conceptuelle a été développée en janvier 2021. Le mois de démarrage retenu pour lancer l'opérationnalisation étant Mars 2021 et les activités principales devraient comprendre :

- La Signature du contrat entre les Mairies (la Mairie) et l'organisation de femmes qui les appuie dans l'opérationnalisation de la stratégie, idéalement Fanm Deside selon Helvetas
- Renforcement des capacités des femmes membres des AU et autres structures communautaires autour du programme
- Renforcement technique et organisationnel des organisations de femmes proches des activités du programme (4, une par commune)
- Accompagnement et suivi des rapports entre les Mairies et l'OF

Collaboration avec des OCB de femmes

Il faut aussi noter que dans une perspective de pérennité des résultats de l'approche, il était prévu que des associations de femmes soient renforcées pour qu'elles puissent assurer elles-mêmes en tout ou en

partie des activités du programme. Au cours de la phase d'ouverture, des opportunités pour la réalisation des objectifs du REGLEAU avaient été identifiées comme la préexistence d'organisations de la société civile qui ne sont en général pas actives dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, mais présentent un intérêt pour la thématique de l'eau potable et de l'assainissement pouvant être renforcé à travers les programmes et peuvent contribuer au bon fonctionnement des mécanismes de redevabilité (mobilisation des communautés, plaidoyer pour des thématiques spécifiques tel que le genre). (*Helvetas*)

L'enquête de l'analyse ACS+ fut codirigée par les unités EPA des municipalités et Fanm Deside pour Jacmel, La Vallée de Jacmel et Baint et la Ligue Féminine de Marigot, LIFMA, pour Marigot, avec le support de huit (8) Assistantes et Assistants pour l'animation des focus groupes, les entretiens avec les personnages clés, la collecte et la transcription des données.

Conclusion

L'équipe d'évaluation constate que certaines forces et opportunités à la mise en œuvre de la stratégie avaient été relevées comme la présence d'une ligne budgétaire consacrée au GES, le recrutement d'un point focal GES dans le programme, la transversalité du GES envisagée comme élément incontournable du programme et reconnue comme essentielle par les parties prenantes ; la réalisation d'une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) dans les communes du programme ; et d'autres encore.

Elle note aussi que le savoir-faire des femmes est important dans la mise en œuvre de ce programme pour le bien-être de la communauté, il faut continuer leur mobilisation à travers les organisations de femmes pour sensibiliser les femmes à prendre part aux activités du programme.

Le plan d'opérationnalisation de la stratégie genre démontre une grande volonté et un engagement ferme de la part d'Helvetas de rendre l'intégration du Genre et l'autonomisation des femmes et des autres groupes vulnérables une réalité dans la mise en œuvre du REGLEAU

- En mettant l'accent sur le renforcement des OCB de femmes
- En faisant le choix de Fanm Deside, une organisation de défense de droits humains, expérimentée dans la mobilisation communautaire. De plus ayant déjà effectué l'ACS+ avec elle, ce sera plus facile d'avoir une nouvelle collaboration
- En priorisant les activités génératrices de revenu pour les femmes.

IV. RECOMMANDATIONS

À la lumière de l'analyse et des conclusions présentées dans les sections précédentes de ce rapport, l'équipe d'évaluation formule les 12 recommandations qui suivent dans le but de proposer des mesures correctives et adaptatives s'avérant nécessaire pour que le programme atteigne ses effets escomptés pour les trois années restantes, tenant compte de sa performance actuelle, des contraintes essuyées ou menaces subies, et de la décision de la Coopération Suisse en Haïti.

1. Recourir au CTE pour supporter l'exploitation des EPA afin de contenir les risques de dysfonctionnement des unités EPA des mairies induites par l'instabilité des emplois des cadres municipaux.
2. Plaidoyer auprès du MICT en vue de la sécurisation des postes des cadres municipaux.
3. Prioriser la satisfaction des besoins en assainissement (besoins de blocs sanitaires dans les écoles, et disponibilité de site de décharge) dans l'implémentation de REGLEAU pour la période 2021-2024.
4. Mettre en œuvre les activités d'assainissement prévues dans les plans opérationnels 2019-2021 telles que : la construction de blocs sanitaires dans les écoles, l'identification des sites de décharges et la mise en place des unités de traitement/valorisation des boues de vidange.
5. Réaliser une campagne intensive de sensibilisation sur l'assainissement via des moyens de sensibilisation non présentiels.
6. Faciliter des ateliers de discussions entre la DINEPA et le MICT en vue de l'établissement concerté de critères de transfert de la maîtrise des ouvrages.
7. Élaborer un document de cadrage du renforcement des capacités des mairies pour la maîtrise des ouvrages.
8. Créer rapidement les associations d'usagers et les renforcer afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions dans les mécanismes de redevabilité du service.
9. Appuyer la DINEPA dans la finalisation des modèles de tarification.
10. Documenter le processus de mise en place des associations d'usagers afin de garantir une meilleure duplication du modèle.

11. Systématiser des mécanismes d'adaptation des interventions afin de produire les résultats escomptés dans un environnement de plus en plus instable.
12. Faciliter un atelier pour capitaliser sur les leçons apprises et bonnes pratiques qui ont émergé de la période 2018-2020 et aussi pour réviser le plan de gestion des risques.
13. Recourir à des canaux de communication ou des modes de sensibilisation qui ne nécessitent aucun rassemblement d'individus tels que : la diffusion de capsules d'information à la radio ou animation de d'émissions radiodiffusées, la dissémination de flyers, et la sensibilisation à partir des réseaux sociaux.
14. Investir les espaces de concertation comme les tables sectorielles et la PEPA, pour vendre l'approche REGLEAU et encourager les autres PTF à sa mise à l'échelle au niveau national.
15. Renforcer les capacités des unités déconcentrées de l'OREPA Sud/DINEPA, URD et CTE afin qu'ils maîtrisent totalement l'approche REGLEAU et soient en mesure d'assurer leur rôle dans l'accompagnement technique des municipalités.
16. Réaliser des formations de formateurs avec le développement d'un guide de formation à l'appui pour assurer une duplication du modèle REGLEAU
17. Faciliter l'intégration de plus de femmes dans la Gestion locale EPA, en :
 1. Identifiant des OCB de femmes pouvant être formées pour assurer le rôle de Gestionnaire professionnel EPA ;
 2. Réalisant des formations sanctionnées par des certificats au bénéfice des femmes et particulièrement des jeunes femmes et en se concentrant sur les différentes compétences nécessaires pour pouvoir intégrer les structures de gestion.
 3. Capitalisant sur Fanm Deside pour le renforcement des capacités des femmes
 4. Renforçant la capacité du personnel des structures de gestions des services EPA à travers des formations tout en leur fournissant des documents de cadrage et des guides leur permettant de prendre en compte le genre dans la mise en œuvre de programmes futurs de la mairie
18. Mobiliser les organisations de femmes pour sensibiliser les femmes à prendre part aux activités du programme
19. Développer des outils pour l'évaluation des capacités des municipalités à gérer les ouvrages.
20. Faciliter un atelier avec la Coopération Suisse et le partenaire de mise en œuvre en vue de la validation des changements sollicités par Helvetas particulièrement concernant les indicateurs
21. Réviser les cibles en tenant compte de la performance du programme sur la période 2018-2020 et de la réduction de la durée du programme de 2029 à 2024.
22. Créer des outils pour le suivi de l'implication des femmes dans : l'exploitation des SAEP, l'élaboration des plans EPA, la gestion des EPA, la réhabilitation, la construction et le suivi des ouvrages, la

protection des sources, la coordination régionale et départementale, la table sectorielle et les plateformes de dialogue.

ANNEXE I. : DOCUMENTS CONSULTÉS

1. Document de projet
2. Helvetas Audit Financier 2020
3. REGLEAU Cadre Logique
4. REGLEAU Plan Opérationnel Annuel (POA)-2019
5. REGLEAU Plan Opérationnel Annuel (POA)-2020
6. REGLEAU Plan Opérationnel Annuel (POA)-2021
7. REGLEAU Procès-verbal 1ere réunion comite pilotage stratégique
8. REGLEAU Procès-verbal 2eme réunion comite pilotage stratégique
9. REGLEAU Procès-verbal 3eme réunion comite pilotage stratégique
10. REGLEAU Proposition crédit approuvée
11. REGLEAU Rapport d'audit 2019
12. REGLEAU Rapport financier Jan-Déc 2020
13. REGLEAU Rapport opérationnel 2019
14. REGLEAU Rapport Financier 12.2018-12.2019
15. REGLEAU Rapport Annuel 2020
16. REGLEAU Règlements Comités de pilotage Stratégique et Opérationnel

ANNEXE 2. : LISTE DES PARTIES PRENANTES

Critère	Partie prenante
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Ambassade de suisse • Heveltas Swiss Intercoopération • DINEPA et services déconcentrés • MICT • Les autorités locales (municipalité, Association régionale des maires, CASEC) • Les acteurs de la société civile (OSC, Usagers/Association usagers)
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> • Ambassade de suisse • PTF • DINEPA et services déconcentrés • MICT • Les autorités locales (municipalité, Association régionale des maires, CASEC)
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Heveltas Swiss Intercoopération • Les autorités locales (municipalité, Association régionale des maires, CASEC) Usagers/OSC • DINEPA et services déconcentrées
Efficienc	<ul style="list-style-type: none"> • Heveltas Swiss Intercoopération
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Ambassade de suisse • Heveltas Swiss Intercoopération • Maires/ Cadres municipaux/Caepa • Les acteurs de la société civile (OSC, Usagers/Association usagers) • DINEPA/OREPA • PTF

Genre inclusion sociale	et	<ul style="list-style-type: none">• Les autorités locales (municipalité, Association régionale des maires, CASEC) Usagers/OSC• Femmes/ Groupes sous représentées/ Fanm Deside OCB femmes/ référente GES/• DINEPA et services déconcentrés• Heveltas Swiss Intercoopération• MCFD
-------------------------------	----	--

ANNEXE 3: GRILLE D'ENTRETIEN PAR PARTIE PRENANTE



Outils de
collecte-guides d'en

ANNEXE 4: LIVRE DE CODE

Critère	Thème	Sous-thème
I. Pertinence	I.1 les besoins des parties prenantes sont connus	I.1.1 les municipalités ont un besoin d'équipements pour faciliter l'accès et la qualité de l'eau
		I.1.2 les municipalités veulent améliorer l'assainissement
		I.1.4 risque d'agression pour les femmes lors de la collecte de l'eau
		I.1.5 faiblesse de capacité des femmes dans la gestion de l'eau
		I.1.6 les tarifs de l'eau ne sont pas abordables pour tous (les vulnérables surtout)
		I.1.7 les municipalités n'ont pas la capacité pour la gestion des EPA
		I.1.8 absence d'outils pour les gestions des opérateurs (DINEPA)
		I.1.9 Faible moyen du GoH pour supporter le domaine EPA
		I.2 le projet répond aux attentes des parties prenantes
	I.2.2 le projet supporte la déconcentration et décentralisation des services EPA	
	I.2.3 le projet supporte le renforcement des capacités des municipalités	
	I.2.4 les services EPA sont plus transparents et accessibles pour la communauté	
	I.2.5 le projet milite pour une implication des femmes dans le domaine EPA	
	I.2.6 l'eau et l'assainissement constituent une priorité de la coopération suisse	
	I.2.7 la flexibilité de l'approche permet de répondre au besoins des parties prenantes (changement du contexte)	
I.2.8 le projet est conçu et mis en oeuvre de manière participative		

		1.2.9 les besoins en EPA sont adressés mais pas en assainissement
		1.2.10 le projet est lent dans la réponse aux besoins des autorités locales
		1.2.11 l'approche du projet est adapté aux besoins des autorités locales
		1.2.12 certains besoins des autorités locales ne sont pas pris en compte dans leur totalité
		1.2.13 la couverture du projet est limitée (beaucoup de localités ont des besoins en EPA)
2. Cohérence	2.1 Le projet est harmonisé par rapport à la stratégie des parties prenantes	2.1.1 le projet est harmonisé avec les Interventions/politique des autorités locales en EPA
		2.1.2 le projet est harmonisé avec les Interventions/politique de la DINEPA
		2.1.3 le projet est harmonisé avec les Interventions/politique des autorités Ambassade suisse EPA et gouvernance
		2.1.4 le projet est harmonisé avec les Interventions/politique des autorités locales
		2.1.5 le projet est harmonisé avec les Interventions/politique MICT en EPA et gouvernance
		2.1.6 le projet est harmonisé avec les Interventions des acteurs de la société civile en EPA et gouvernance
		2.1.7 le projet est harmonisé avec les Interventions des acteurs du genre en EPA et gouvernance
		2.1.8 Des PTFs impliqués dans l'eau et l'assainissement et gouvernance s'intéressent à l'approche REGLEAU
		2.1.9 Le projet exploite des synergies avec d'autres programmes
3.Efficacité	3.1 extrants et les effets pourront être atteints	3.1.1 renforcement des capacités de la DINEPA et ses unités déconcentrées

		3.1.2 amélioration des capacités des autorités locales dans la gestion des ouvrages
		3.1.3 les municipalités accusent une meilleure gestion administrative et financière
		3.1.4 la table sectorielle facilite la concertation entre les parties prenantes
		3.1.5 renforcement des capacités des associations /OCB/Groupe Femme
		3.1.6 Meilleure participation des femmes mais leur implication dans les EPA est mitigée
		3.1.7 les extraits en matière EPA sont satisfaisants
		3.1.8 les extraits en matière assainissement et genre laissent à désirer
		3.1.9 la mairie de La Vallée est une histoire à succès
		3.1.10 le projet est en route vers l'efficacité
		3.1.11 amélioration des capacités des autorités locales dans la mobilisation fiscale
		3.1.12 les autorités locales et la société civile sont sensibilisées/formées sur le genre
		3.1.13 une analyse est conduite sur le genre
		3.1.14 diminution du risque d'agression et du temps des femmes lors de la collecte de l'eau
		3.1.15 Renforcement des capacités en M&E
		3.1.16 Les extraits en matière de gouvernance ne sont pas satisfaisants
		3.1.17 les municipalités n'ont pas encore la maîtrise des ouvrages
	3.2 la performance du projet est bien appréhendée	3.2.1 les indicateurs sont appropriés dans la mesure du changement
		3.2.2 En théorie les indicateurs sont appropriés dans la mesure de l'intégration du genre mais l'implication des femmes n'est pas bien appréhendée

		3.2.3 certains indicateurs nécessitent des mises à jour
		3.2.4 certaines cibles ne sont pas réalistes
		3.2.5 les indicateurs supportent la prise de décision
		3.2.6 les réalisations sont communiquées aux parties prenantes incluant les municipalités
		3.2.7 la recherche de synergie n'est pas appréhendée par les indicateurs
		3.2.8 l'aspect gouvernance n'est pas bien appréhendé par les indicateurs
	3.3 les facteurs explicatifs de la performance du projet	3.3.1 les facteurs qui ont boosté la performance du projet
		3.3.2 le COVID, l'instabilité politique et la situation sécuritaire ont perturbé le déroulement du projet
		3.3.3 le manque de sensibilisation a perturbé le déroulement du projet
		3.3.4 faible implication de la communauté dans la construction des ouvrages
		3.3.5 faible implication des autorités locales dans la gestion administrative et financière
		3.3.6 cessation de collaboration avec REGLEAU
		3.3.7 la mobilisation de la communauté, le dialogue avec les parties prenantes ont été chronophages
		3.3.8 faible implication des personnes à mobilité réduite
		3.3.9 Certaines mairies font face à des difficultés financières
		3.3.10 Perception de connaissance limitée du projet par la communauté
		3.3.11 Faible capacité des maires qui a induit plus de support en terme de renforcement de capacité
4. Efficience	4.1 les résultats sont obtenus de façon optimale	4.1.1 le niveau d'avancement financier est adéquat par rapport au niveau d'avancement opérationnel
		4.1.2 le niveau d'avancement financier n'est pas connu

5. Durabilité	5.1 la pérennisation des effets de REGLEAU est délicate	5.1.1 le retrait est une décision politique et d'un recadrage des priorités de la Suisse dans le monde
		5.1.2 le retrait de la coopération suisse en Haïti pourrait mettre en péril les réalisations du projet
		5.1.3 stratégie de mitigation des risques liés au retrait par les parties prenantes
		5.1.4 la pérennité des activités n'est pas encore de mise
	5.2 les activités durables du projet	5.2.1 les effets des formations persisteront
		5.2.2 les structures, mécanisme et système de gestion des EPA sont durables
		5.2.3 l'implication des maires assure la durabilité
	5.3 élément d'amélioration de la durabilité	5.3.1 ingénierie sociale: plus de sensibilisation de la communauté
		5.3.2 une meilleure implication de la communauté dans les activités du projet
		5.3.3 chercher l'implication des PTFs
		5.3.4 inclure dans le projet un aspect humanitaire
		5.3.5 mettre l'emphase sur la gouvernance
		5.3.6 Autonomisation financière des mairies pour garantir la maîtrise des ouvrages
		5.3.7 plus de renforcement de capacités
		5.3.8 Plus d'infrastructures EPA
		5.3.9 mettre à disposition des OCB les ressources non dépensées du projet
		5.3.10 la position des cadres doit rester stable pour un meilleur transfert des ouvrages
		5.3.11 Meilleure implication des femmes dans le projet

		5.3.12 Prendre la charge minimale de travail que les mairies peuvent supporter logistiquement et financièrement
		5.3.13 Prioriser le volet assainissement
		5.3.14 Détermination des tarifs de façon concertée et gestion transparente
		5.3.14 Protections des kiosques
		5.3.15 Développer les outils pour assurer la gestion de l'eau
		5.3.16 Meilleure synergie entre la DINEPA et les autres parties prenantes
		5.3.17 Appuyer techniquement les mairies
		5.3.18 Éliminer les CAEPA, focaliser sur l'association des usagers
		5.3.19 Meilleure implication des maires dans la gestion financière de projet
		5.3.20 Allouer plus de ressources financières aux interventions du projet
		5.3.21 Implication des parlementaires dans le plaidoyer
	5.4 le passage à l'échelle est possible mais loin d'atteinte	5.4.1 le passage à l'échelle est possible mais loin d'atteinte

ANNEXE 5: TABLEAU RECAPITULATIF DES INTERACTIONS LORS DES DISCUSSIONS

Interaction par critère d'évaluation

Critère	Interaction
Cohérence	61
Durabilité	146
Efficacité	188
Efficience	7
Pertinence	154
Grand Total	556

Interaction par thème émergeant

Thème	Interaction
1.1 les besoins des parties prenantes sont connus	43
1.2 le projet répond aux attentes des parties prenantes	111
2.1 Le projet est harmonisé par rapport à la stratégie des parties prenantes	61
3.1 extrants et les effets pourront être atteints	120
3.2 la performance du projet est bien appréhendée	23
3.3 les facteurs explicatifs de la performance du projet	43
3.3 les facteurs explicatifs de la performance du projet	2
4.1 les résultats sont obtenus de façon optimale	7
5.1 la pérennisation des effets de REGLEAU est délicate	33
5.2 les activités durables du projet	15
5.3 Eléments d'amélioration de la durabilité	95
5.4 le passage à l'échelle est possible mais loin d'atteinte	3
Grand Total	556

Interaction par sous-thème émergeant

Sub- Code	Interaction
1.1.1 les municipalités ont un besoin d'équipements pour faciliter l'accès et la qualité de l'eau	16
1.1.2 les municipalités veulent améliorer l'assainissement	11
1.1.3 les besoins en EPA sont plus probants pour les femmes	4
1.1.4 risques d'agression pour les femmes lors de la collecte de l'eau	4
1.1.5 faiblesses de capacité des femmes dans la gestion de l'eau	3

1.1.6 les tarifs de l'eau ne sont pas abordables pour tous (les vulnérables surtout)	2
1.1.7 les municipalités n'ont pas la capacité pour la gestion des EPA	1
1.1.8 absence d'outils pour les gestions des opérateurs (DINEPA)	1
1.1.9 Faible moyen du Gouvernement Haitien pour supporter le domaine EPA	1
1.2.1 Plus grandes importance des autorités locales dans la gouvernance des EPA	3
1.2.10 le projet est lent dans la réponse aux besoins des autorités locales	10
1.2.10 le projet est lent dans la réponse aux besoins des autorités locales	1
1.2.11 l'approche du projet est adapté aux besoins des autorités locales	6
1.2.11 l'approche du projet est adaptée aux besoins des autorités locales	1
1.2.12 certains besoins des autorités locales ne sont pas pris en compte	4
1.2.12 certains besoins des autorités locales ne sont pas pris en compte dans leur totalité	2
1.2.13 la couverture du projet est limitée (beaucoup de localités ont des besoins en EPA)	5
1.2.2 le projet supporte la déconcentration et décentralisation des services EPA	12
1.2.3 le projet supporte le renforcement des capacités des municipalité	1
1.2.3 le projet supporte le renforcement des capacités des municipalités	14
1.2.5 le projet milite pour une implication des femmes dans le domaine EPA	7
1.2.6 l'eau et l'assainissement est une priorité de la coopération suisse	2
1.2.7 la flexibilité de l'approche permet de répondre au besoin des parties prenantes (changement du contexte)	7
1.2.8 le projet est conçu de manière participative	2
1.2.8 le projet est conçu et mise en œuvre de manière participative	25
1.2.8 Le projet est conçu et mise en œuvre de manière participative	4
1.2.9 les besoins en EPA sont adressés mais pas en assainissement	5
2.1.1 le projet est harmonisé avec les Interventions/politique des autorités locales en EPA	8
2.1.10 lien autorités locales avec les autres PTFs	4
2.1.2 Interventions/politique des DINEPA	1
2.1.2 le projet est harmonisé avec les Interventions/politique de la DINEPA	10
2.1.3 le projet est harmonisé avec les Interventions/politique des autorités Ambassade suisse EPA et gouvernance	1
2.1.4 le projet est harmonisé avec les Interventions/politique des autorités locales	7
2.1.5 le projet est harmonisé avec les Interventions/politique MICT en EPA et gouvernance	8

2.1.6 le projet est harmonisé avec les Interventions des acteurs de la société civile en EPA et gouvernance	1
2.1.8 Des PTFs impliqués dans l'eau et l'assainissement et gouvernance s'intéressent à l'approche REGLEAU	5
2.1.9 Le projet exploite des synergies avec d'autres programmes	16
3.1.1 renforcement des capacités de la DINEPA et ses unités déconcentrées	3
3.1.1 renforcement des capacités de la DINEPA et ses unités déconcentrées	9
3.1.10 le projet est en route vers l'efficacité	6
3.1.11 amélioration des capacités des autorités locales dans la mobilisation fiscale	1
3.1.12 les autorités locales et la société civile sont sensibilisées/formées sur le genre	2
3.1.12 les autorités locales sont sensibilisées/formées sur le genre	1
3.1.13 une analyse est conduite sur le genre	2
3.1.14 diminution risque d'agression et du temps des femmes lors de la collecte de l'eau	2
3.1.15 Renforcement des capacités en M&E	1
3.1.16 Les extrants en matière de gouvernance ne se sont pas satisfaisants	2
3.1.17 les municipalités n'ont pas encore la maîtrise des ouvrage	1
3.1.17 les municipalités n'ont pas encore la maîtrise des ouvrages	10
3.1.2 Amélioration des capacités des autorités locales dans la gestion des ouvrages	1
3.1.2 amélioration des capacités des autorités locales dans la gestion des ouvrages	2
3.1.2 amélioration des capacités des autorités locales dans la gestion des ouvrages	23
3.1.3 les municipalités accusent une meilleure gestion administrative et financière	4
3.1.4 la table sectorielle facilite la concertation entre les parties prenantes	7
3.1.5 renforcement des capacités des associations /OCB/Groupe Femme	1
3.1.6 Meilleure participation des femmes mais leur implication dans les EPA est mitigée	21
3.1.7 les extrants en matière EPA sont satisfaisants	5
3.1.8 les extrants en matière assainissement et genre laisse à désirer	6
3.1.8 les extrants en matière gouvernance et genre laisse à désirer	4
3.1.9 la mairie de La Vallée est une histoire à succès	6
3.2.1 les indicateurs sont appropriés dans la mesure du changement	5
3.2.2 En théorie les indicateurs sont appropriés dans la mesure de l'intégration du genre mais l'implication des femmes n'est pas bien appréhendée	3
3.2.3 certains indicateurs nécessitent des mises à jour	5

3.2.4 certaines cibles ne sont pas réalistes	1
3.2.5 les indicateurs supportent la prise de décision	5
3.2.6 les réalisations sont communiquées aux parties prenantes incluant les municipalités	2
3.2.7 la recherche de synergie n'est pas appréhendée par les indicateurs	1
3.2.8 l'aspect gouvernance n'est pas bien appréhendée par les indicateurs	1
3.3.1 les facteurs qui ont boosté la performance du projet	2
3.3.10 Perception de connaissance limité du projet par la communauté	1
3.3.11 Faible capacité des maires qui a induit plus support en terme de renforcement de capacité	1
3.3.2 le COVID, l'instabilité politique et la situation sécuritaire ont perturbé le déroulement du projet	19
3.3.3 le manque de sensibilisation a perturbé le déroulement du projet	4
3.3.4 faible implication de la communauté dans la construction des ouvrage	1
3.3.4 faible implication de la communauté dans la construction des ouvrages	2
3.3.5 faible implication des autorités locales dans la gestion administrative et financière	4
3.3.6 cessation de collaboration avec REGLEAU	1
3.3.7 la mobilisation de la communauté, le dialogue avec les parties prenantes ont été chronophages	4
3.3.8 faible implication des personnes à mobilité réduite	2
3.3.9 Certaines mairies font faces à des difficultés financières	4
4.1.1 le niveau d'avancement financier est adéquat par rapport au niveau d'avancement opérationnel	3
4.1.2 le niveau d'avancement financier n'est pas connu	4
5.1.1 le retrait est une décision politique et d'un recadrage des priorités de la Suisse dans le monde	2
5.1.2 le retrait de la coopération suisse en Haïti pourrait mettre en péril les réalisations du projet	9
5.1.3 stratégies de mitigation des risques liés au retrait par les parties prenantes	16
5.1.4 la pérennité des activités n'est pas encore de mise	5
5.1.4 la pérennité des activités n'est pas encore de mise	1
5.2.1 les effets des formations persisteront	1
5.2.1 les effets des formations persisteront	6
5.2.1 ls effets des formations persisteront	1
5.2.2 les structures, mécanisme et système de gestion des EPA sont durables	5
5.2.3 l'implication des maires assure la durabilité	2
5.3.1 ingénierie sociale: plus de sensibilisation de la communauté	11

5.3.10 la position des cadres doit rester stable pour un meilleur transfert des ouvrages	3
5.3.11 Meilleure implication des femmes dans le projet	9
5.3.12 Prendre la charge minimale de travail que les mairies peuvent supporter logistiquement et financièrement	3
5.3.13 Prioriser le volet assainissement	1
5.3.14 Détermination des tarifs de façon concertée et gestion transparente	1
5.3.14 Détermination des tarifs de façon concertée et gestion transparente	1
5.3.14 Protections des kiosques	1
5.3.15 Développer les outils pour assurer la gestion de l'eau	1
5.3.16 Meilleure synergie entre la DINEPA et les autres parties prenante	1
5.3.16 Meilleure synergie entre la DINEPA et les autres parties prenantes	2
5.3.17 Appuyer techniquement les mairies	1
5.3.18 Éliminer les CAEPA focaliser sur l'association des usagers	1
5.3.19 Meilleure implication des maires dans la gestion financière de projet	2
5.3.2 une meilleure implication de la communauté dans les activités du projet	9
5.3.20 Allouer plus de ressources financières aux interventions du projet	2
5.3.3 chercher l'implication des PTFs	8
5.3.4 inclure dans le projet un aspect humanitaire	1
5.3.5 mettre l'emphase sur la gouvernance	4
5.3.6 Autonomisation financière des mairies pour garantir la maîtrise des ouvrages	9
5.3.6 Autonomisation financière des mairies pour garantir la maîtrise des ouvrages	2
5.3.7 Plus de renforcement de capacité	5
5.3.7 plus de renforcement de capacité	6
5.3.7 plus de renforcement de capacité,	1
5.3.8 Plus d'infrastructures EPA	8
5.3.9 mettre à disposition des OCB les ressources non dépensées du projet	2
5.4.1 le passage à l'échelle est possible mais loin d'atteinte	3
Grand Total	556

Evaluation à mi-parcours du Programme REGLEAU



IFOS, La Formation et l'Assistance Technique au service de votre Organisation et de vos Projets.

7, Delmas 52, Delmas, Haïti.

Téléphone : +(509) 2227-2389/3652-5226/3852-5967

email: contact@ifosformation.com

Site Web : www.ifosformation.com